

COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Conseil municipal du 26 juin 2025

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	2
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	2
1.2 FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :	4
1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	18
1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :	19
1.3 INVESTISSEMENT	20
1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :	20
1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	26
1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :	27
1.4 SITUATION FINANCIERE	28
1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :	28
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :	30
1.4.3 SOLVABILITE :	32
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX.....	33
2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE).....	33
2.1.1 FONCTIONNEMENT :	33
2.1.2 INVESTISSEMENT :	34
2.2 CUISINE CENTRALE.....	36
2.2.1 FONCTIONNEMENT :	36
2.2.2 INVESTISSEMENT :	39
2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :	40
2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS.....	42
2.3.1 FONCTIONNEMENT :	42
2.3.2 INVESTISSEMENT :	44
2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL.....	45
2.5 LOTISSEMENT OREE DU BOIS	45
3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :.....	46

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-1718 du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Morlaix. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent fortement en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à + 2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+ 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022).

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville ont augmenté au même rythme que l'inflation (+ 2.2 %) en 2024.

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville augmente de + 0.6 % avec notamment les produits des services et du domaine qui augmentent de + 16.9 %. Les impôts et taxes perçus diminuent de - 4.4 %. En 2024, les valeurs locatives cadastrales ont augmenté de + 3,9 %, contre + 7.1 % l'année précédente.

L'épargne brute dégagée en section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette. La capacité d'autofinancement (épargne nette) est en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 296 011 €).

La Ville a réalisé près de 6 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2024 aidé par l'encaissement de subventions (1.83 millions d'euros). La dette pèse sur le budget et les échéances de remboursement du capital sont élevées (1.56 millions d'euros).

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Pour l'exercice 2024, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 37 127 748 €. En 2023, ce total était de 34 669 872 € soit une augmentation des dépenses de + 2 457 876 € (+ 7.1 %). Le total des recettes est de 38 757 864 € en 2024 contre 34 701 476 € en 2023 soit une croissance des recettes de + 4 056 388 (+ 11.7 %), ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **1 630 116 €**.

EQUILIBRE GENERAL CA 2024

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	014 ATTENUATION DE PRODUITS	101 978 €	013 ATTENUATION DE CHARGES
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		Remboursements sur rémunération du personnel + titres-restaurant
	012 CHARGES DE PERSONNEL	5 173 087 €	341 306 €
	65 AUTRES CHARGES COURANTES	14 693 793 €	70 PRODUITS DU DOMAINE
	66 CHARGES FINANCIERES	3 762 210 €	- Tarifications + remboursements budgets annexes
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	392 964 € Intérêts	4 816 134 €
	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	28 385 €	73 IMPOTS ET TAXES
	AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE	1 150 466 €	15 552 548 €
	TOTAL	26 388 173 €	- Augmentation des contributions directes (+ 102 378 €)
			- Stabilité de la DSC
		- Augmentation des droits de place (+ 25 670 €)	
		- Baisse de la taxe sur l'électricité (- 82 934 €)	
		- Baisse de la TLPE (- 11 100 €)	
		- Baisse des droits de mutation (- 103 845 €)	
		74 DOTATIONS, PARTICIPATIONS	
		4 905 395 €	
		- Augmentation de la dotation forfaitaire (+ 74 803 €)	
		- Augmentation de la DSR bourg centre (+ 30 590 €)	
		- Augmentation de la DSU (+ 29 838 €)	
		- Baisse de la DNP (- 4 618 €)	
		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
		545 771 €	
		Loyers divers bâtiments	
		76 PRODUITS FINANCIERS	
		29 366 € (dont intérêts emprunt PPE)	
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		135 900 €	
		042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
		61 753 € (dont travaux en régie)	
		TOTAL	
		26 388 173 €	
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		2 059 615 €	
		DF = 25 237 707 €	
		RF = 28 447 787 €	
		Solde RF - DF = 3 210 081 €	
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 961 468 €	AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE
	20,21,23 EQUIPEMENT	5 996 924 €	1 150 466 €
	Dont :		RESSOURCES PROPRES
	Fonds de concours = 534 676 € (AC, participations, etc.)		28 951 425 € (amortissements)
	Etudes, logiciels = 227 367 €		CESSIONS
	Matériels = 1 199 113 €		775 133 865 €
	Travaux = (21) 3 447 815 € + (23) 587 953 € = 5 996 924 €		FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT
	040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	61 753 €	10222 756 328 €
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	513 696 €	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	979 887 €	1 827 506 €
	001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 376 314 €	20 + 21 + 23 AUTRES RESSOURCES
	27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	2 868 €
	TOTAL	11 890 041 €	16 EMPRUNT
			(4 400 000 € d'emprunt + 400 000 € d'emprunt revolving)
			4 800 000 €
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
		513 696 €	
		45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
		979 887 €	
		001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		2 376 314 €	
		27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
		23 092 €	
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE	
		348 304 €	
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		2 059 615 €	
		TOTAL	
		11 890 041 €	
		Solde RI - DI = 1 579 965 €	
		*DI = 11 890 041 €	
		RI* = 10 310 076 €	

1.2 FONCTIONNEMENT

1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :

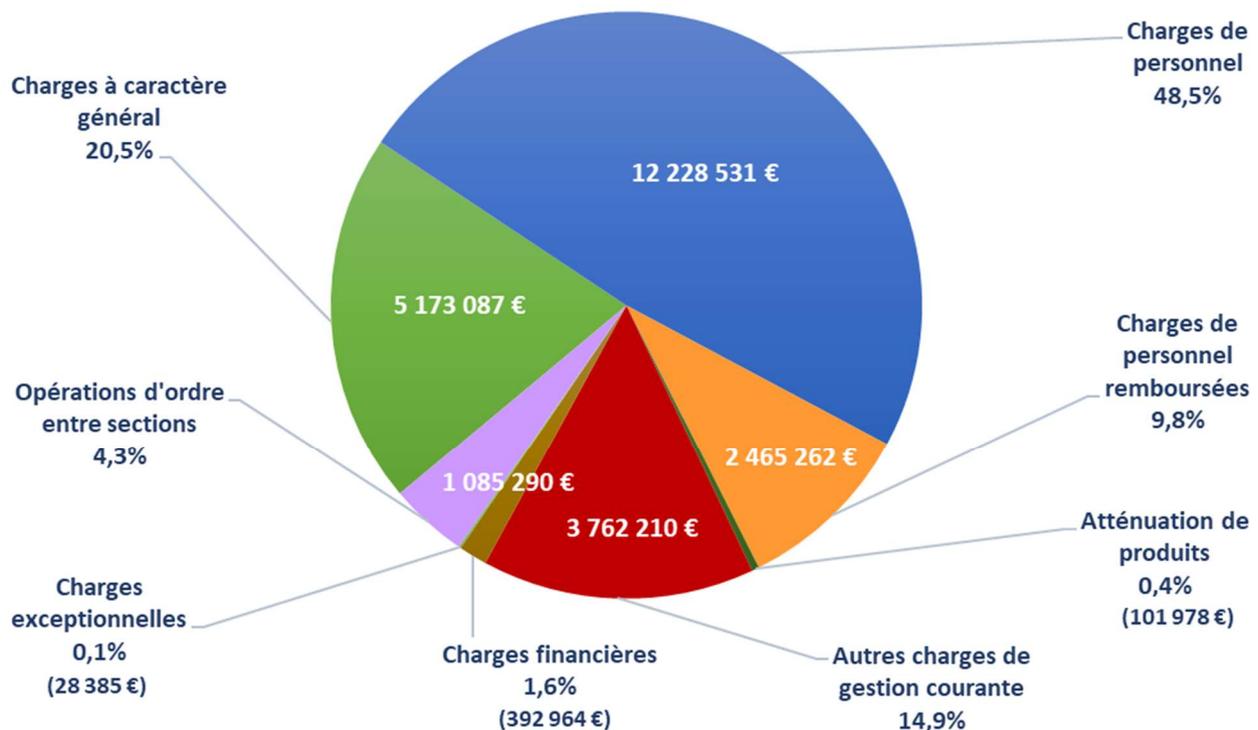
➤ DEPENSES :

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 237 707 €. Elles sont en hausse de + 304 492 € (+ 1.2 %) par rapport à 2023, notamment par la croissance des dépenses de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et cessions) augmentent de + 2.2 % par rapport à l'année dernière. **En 2024, ces dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95.0 %.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2023	CA 2024	Evol /CA 2023
011	Charges à caractère général	20,5%	5 519 279	5 173 087	-6,3%
012	Charges de personnel	48,5%	10 843 455	12 228 531	12,8%
012	Charges de personnel remboursées	9,8%	2 548 937	2 465 262	-3,3%
014	Atténuation de produits	0,4%	52 749	101 978	93,3%
65	Autres charges de gestion courante	14,9%	3 607 744	3 762 210	4,3%
66	Charges financières	1,6%	286 750	392 964	37,0%
67	Charges exceptionnelles	0,1%	784 720	28 385	-96,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		95,7%	23 643 635	24 152 417	2,2%
042	Opérations d'ordre entre sections	4,3%	1 289 581	1 085 290	-15,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100%	24 933 215	25 237 707	1,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024
(par chapitre)



✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : Le chapitre 011 diminue (– 6.3 %) pour atteindre 5 173 087 €. Les charges à caractère général baissent de – 346 191 € entre 2023 et 2024.

Les principales évolutions 2023-2024 concernent :

- **Les dépenses d'électricité et de gaz** baissent respectivement de – 38.2 % (– 317 855 €) entre 2023 et 2024 avec la baisse du prix de la molécule et de – 14.5 % (– 105 459 €) et avec des factures parvenues tardivement pour être enregistrées sur l'exercice 2024.
- **L'achat de produits de traitement** augmente de + 68.6 % (+ 13 728 €) entre 2023 et 2024. L'achat de fournitures d'entretien diminue de – 39.0 % (– 11 150 €).
- **Les autres matières et fournitures** augmentent de + 342.8 % (+ 33 584 €) avec essentiellement l'achat d'un sautoir à la perche au stade Aurégan suite à un sinistre (29 922 €).
- **Les contrats de prestations de service** diminuent de – 2.0 % (– 16 387 €) entre 2023 et 2024 pour atteindre 795 840 €. Ce compte regroupe la facturation des dépôts en déchetterie par Morlaix Communauté, l'enlèvement et le traitement des déchets de balayage mécanique, les contrôles (analyses légionnelles, équipements sportifs, etc.) et prestations diverses (dératisation, réparations, dépannages, etc.), la mission d'accompagnement pour la TLPE, les illuminations de Noël, etc.

Les animations culturelles (le festival Les Rues en Scène, la fête de la musique, la fête bretonne, la fête de la science, le Morlaix Arts Tour, les animations de Noël, etc.) enregistrent, en 2024, une baisse de – 17 278 € pour atteindre 119 277 € et les dépenses en animations (goûter des séniors, Noël, etc.) de – 9 382 €.

Les dépenses concernant l'entretien des cimetières progressent de + 9 083 € et les dépenses d'entretien et location de vêtement de + 4 140 €. Les contrats passés par le service des finances ont baissé de – 22 921 € en 2024 (mise en place de la taxe sur les friches commerciales, de la M57 en 2023).

Les dépenses enregistrées au service urbanisme ont augmenté de – 52 624 € avec le paiement à Morlaix Communauté du service d'autorisation des droits du sol et la convention de mise en place des services communs.

Les dépenses concernant le nettoyage des espaces publics ont augmenté de + 10 143 € et l'entretien des espaces verts de + 33 062 € en 2024. Les dépenses d'éclairage public (illuminations de Noël, traitement de déchets suite manifestation, etc.) progressent de + 60 329 €.

Les dépenses informatiques ont baissé de – 10 212 € en 2024 (cyberattaque subie par la Ville en octobre 2023).

- **Les dépenses d'entretien des bâtiments** diminuent de – 55.6 % (– 59 198 €) en 2024. Les dépenses d'entretien de voirie augmentent de + 90.9 % (+ 16 411 €), les dépenses d'entretien de réseaux de + 30 709 € et les dépenses d'entretien du matériel roulant de + 38.7 % (+ 14 272 €).
- **Les frais de maintenance** enregistrent une baisse de – 8.4 % (– 29 758 €) par rapport au compte administratif 2023 avec des dépenses qui s'élèvent à 325 828 €. De nombreux contrats sont imputés sur cette nature : entretien et vérification des VMC, maintenance campanologie (protection contre la foudre des églises), contrôle des moyens de lutte contre l'incendie, vérification des installations électriques et de la détection de gaz, vérification annuelle des extincteurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance des systèmes de sécurité (télésurveillance), maintenance des ascenseurs, portes, portails et des appareils de levage, maintenance informatique, téléphonique et réseau, maintenance des logiciels (enseignement, finances, site internet, etc.) et des licences, entretien des copieurs, etc.
- **Les dépenses d'assurance multirisque** augmentent de + 161.7 % (+ 151 470 €) avec la hausse très fortes des cotisations en 2024.

- **Les frais d'études et recherche** baissent de - 34.7 % (- 21 779 €) pour atteindre 41 006 € en 2024 avec notamment l'audit sur le modèle de restauration collective, l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la concession du mobilier urbain, l'accompagnement du CDG 29 pour les risques RPS, l'expertise pour des murs de soutènement, etc.
- **Les dépenses de versement à des organismes de formation** augmentent de + 48.8 % (+ 21 782 €) entre 2023 et 2024.
- **Le paiement de prestations aux budgets annexes et régies municipales** diminue de - 5.00 % (- 22 822 €). Il s'agit de la prise en charge par la Ville de Morlaix des repas pour les écoles publiques (410 855 €) ainsi que la participation au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (22 594 €).

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 14 693 793 € soit une augmentation de + 9.7 % (+ 1 301 401 €) par rapport au précédent exercice. Ces dépenses constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (58.2 %).

Lorsque l'on exclut les charges de personnel remboursées par les budgets annexes (Cuisine centrale, Pôle Petite Enfance et Langolvas), ce chapitre représente 48.5 % (contre 44.7 % en 2023) des dépenses de fonctionnement en 2024 et s'élève à 12 228 531 €.

Cette évolution de la masse salariale est le résultat de plusieurs effets qui se cumulent :

Pour le glissement vieillesse technicité (GVT), on constate une variation de + 985 223 € par rapport à 2023 :

- Autre personnel extérieur : + 49 777 €
- Rémunération principale / titulaires : + 293 462 €
- Supplément familial de traitement / titulaires : - 43 692 €
- NBI : + 36 798 €
- Autres indemnités titulaires : + 217 523 €
- Rémunération / non titulaires : + 133 920 €
- Supplément familial de traitement / non titulaires : + 10 225 €
- Primes et autres indemnités / non titulaires : + 196 385 €
- Congés payés : + 14 325 €
- Rémunération des apprentis : + 11 069 €
- Autres charges sociales diverses (CNAS, titres-restaurant, autres charges) : + 65 430 €

Pour les cotisations sociales, l'augmentation est de + 316 178 € par rapport à 2023 :

- Cotisation transport : + 4 683 €
- Cotisation au FNAL : + 2 932 €
- Cotisation au CDG29 : + 14 782 €
- Cotisation retraite : + 170 287 €
- Cotisation Assedic : + 14 465 €
- Cotisation assurance du personnel : + 24 062 €
- Cotisation Urssaf : + 84 565 €
- Autres charges (médecine, organismes sociaux) : + 402 €

La masse salariale a augmenté en 2024 en raison de mesures externes, décidées par le législateur, et de mesures internes contribuant à la politique sociale de la Ville.

Ainsi, le gouvernement a décidé d'augmenter de 5 points d'indice tous les salaires au 1^{er} janvier 2024 (+ 120 000 €), a voté deux augmentations de la valeur du SMIC avec pour corollaire l'indemnité différentielle pour les bas salaires.

La cotisation employeur à la CNRACL a augmenté également d'un point (+ 150 000 €) et l'indice minimum de rémunération est passé de 361 à 366 (soit + 5 points). La GIPA a été versée pour la dernière fois (27 000 €) et l'organisation du scrutin des élections législatives n'était pas prévue contrairement aux élections européennes.

Dans le cadre de notre politique sociale, l'année 2024 a été marquée par la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour 200 000 € au total, avec exceptionnellement le versement d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Les charges sociales diverses ont augmenté de + 77 136 € avec notamment les dépenses liées aux tickets restaurants (+ 40 852 €). De plus, cette année, la Ville a versé 21 000 € au Centre de Gestion pour le renouvellement de l'adhésion au service délégué de la protection des données et ce, pour une durée de trois ans. Quant à la cotisation au CNAS, elle a progressé de + 4 002 €.

Une enveloppe est dédiée aux avancements de grades et d'échelons, et une politique de reclassement volontariste et pilotée par le service des Ressources Humaines.

Les recrutements sont opérés à effectifs quasi constants à l'exception de la création de quelques nouveaux services (légumerie, site internet, éducateur/travailleur social, festivités/relations commerçants) et le remplacement d'agents en congé maladie sur des postes soumis à des taux d'encadrement (crèches, ALSH, etc.).

✓ **Chapitre 014 : Atténuation de produits** : ce chapitre enregistre une augmentation de + 93.3% (+ 49 229 €) pour atteindre 101 978 € en 2024.

Il correspond au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 32 514 € (+ 16 148 €) et au reversement partiel de la taxe foncière à Morlaix Communauté sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques pour 57 153 € (+ 25 339 €).

En 2024, la Ville de Morlaix est contributrice au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 12 311 € (+ 8 692 €).

✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes. Ce chapitre budgétaire progresse de + 4.3 % (+ 154 465 €) et s'élève à 3 762 210 €. On constate que :

- La subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance augmente de + 100 000 € par rapport à l'année 2023 (+ 12.5%) et s'élève à 900 000 €.
- Avec la nomenclature M57, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes de la Cuisine Centrale et de Langolvas sont désormais inscrites dans ce chapitre. La subvention octroyée à la Cuisine Centrale passe de 424 000 € en 2023 à 381 000 € en 2024 (- 43 000 €). Aucune subvention n'a été versée à Langolvas cette année (transfert d'équipement).
- En 2024, comme l'année précédente, aucune subvention d'équilibre n'a été versée au budget annexe du Centre de Santé Municipal.
- Les indemnités versées aux élus et les frais de mission progressent respectivement de + 1.9 % (+ 3 816 €) et de + 230.5 % (+ 5 514 €). Pas de frais de formation en 2024.

- Le forfait de participation aux écoles privées augmente de + 0.4 % et atteint 339 149 € en 2024 (soit + 1 318 €).
- La participation initiale de la Ville au CCAS est supérieure à celle versée en 2023 de + 13.2 % (soit + 102 000 €) et atteint 875 000 €. Le DRE reste stable à 50 000 €. Une subvention complémentaire de 100 000 € (contre 70 000 € en 2023 au Foyer des Jeunes travailleurs) a été versée en fin d'année afin de faire face aux difficultés financières rencontrées par l'EHPAD.
- Les subventions aux associations atteignent 824 766 € avec une diminution de – 36.9 % par rapport au compte administratif 2023 (– 482 677 €) :
 - Les subventions versées aux associations culturelles baissent de – 81.0 % (– 607 675 €) pour atteindre 142 350 € en 2024 avec notamment la suppression de la subvention accordée au Théâtre de Morlaix avec le transfert des équipements à Morlaix Communauté (– 605 900 €). Les autres subventions sont attribuées à l'association WART avec 30 750 € (– 12 475 €), 28 000 € pour les Moyens du Bord (+ 1 400 €), 15 000 € pour le cinéma La Salamandre (+ 750 €), 15 000 € pour l'Espace des Sciences (+ 750 €), 9 000 € pour le centre d'initiation des arts du Patio, 8 000 € pour le Théâtre de l'Entresort (+ 400 €) et 10 000 € pour celui de la Corniche (+ 2 400 €), etc.
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine des sports s'élèvent à 96 050 €. En 2024, on constate une hausse de + 13.7 % (+ 11 603 €). Le nombre de dossiers présentés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) est en nette augmentation. Ainsi, la subvention passe de 8 523 € en 2023 à 15 051 € en 2024.
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre des interventions sociales et la santé progressent de + 35.9 % (+ 96 366 €) pour atteindre 364 534 €. Une subvention de 115 500 € (contre 50 000 € en 2023) a été versée à la Maison des Jeunes et de la Culture. On trouve également les subventions accordées à la MAJ pour 106 000 € (+ 8 150 €) et au centre de loisirs La Récré pour 76 000 € (+ 21 000 €) ; celle versée à l'association COALLIA est stable et s'élève à 35 000 €. Une somme de 10 000 € a été versée à diverses associations dans le cadre de « la politique de la Ville » (Carré d'As, Courte Echelle, la Récré, MJC, MAJ, CIDFF).
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre du soutien familial augmentent de + 9.1 % (+ 12 500 €) avec un montant de 149 500 €. La subvention versée au centre social Carré d'As progresse et s'élève à 80 000 € (+ 4 000 €). Celle octroyée à l'ORPAM est de 55 000 € (+ 7 500 €) et enfin, 14 500 € ont été versés à l'association La Courte Echelle (+ 1 000 €).
 - Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) reste stable + 0.4 % (+ 154 €) pour atteindre 36 504 €. Une subvention exceptionnelle au titre de l'appui aux outils de participation citoyenne, conseils de territoire et paroles de quartier a été versée en 2024 aux associations Carré d'As, La Courte Echelle, la MAJ et le CCAS de Morlaix pour un montant de 8 000 €.
 - Aucun versement n'a été fait en 2024 pour le Pass Commerce. Un règlement correspondant au 2^{ème} semestre 2024 a été fait sur l'exercice 2025 pour 2 939.82 €. Ce dispositif a été mis en place par la Région Bretagne pour dynamiser l'activité économique dans les communes rurales, aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service dans les centres des bourgs et des villes.

✓ **Chapitre 66 : Charges financières** : les intérêts des emprunts et dettes progressent de + 37.0 % (+ 106 214 €) pour atteindre 392 964 en 2024 €.

✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles** : elles diminuent en 2024 de – 96.4 % (– 756 335 €) pour atteindre 28 385 €. En effet, avec la mise en place de la M57, ces charges ne comprennent plus les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du lotissement de l'Orée du Bois.

Ce chapitre comprend les régularisations de charges constatées d'avance, les annulations de titres sur exercices antérieurs, le paiement d'intérêts moratoires, le remboursement de franchise, etc.

✓ **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre** : il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement). Ce sont des mouvements uniquement comptables. Elles permettent de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Ces opérations sont globalement neutres puisqu'elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

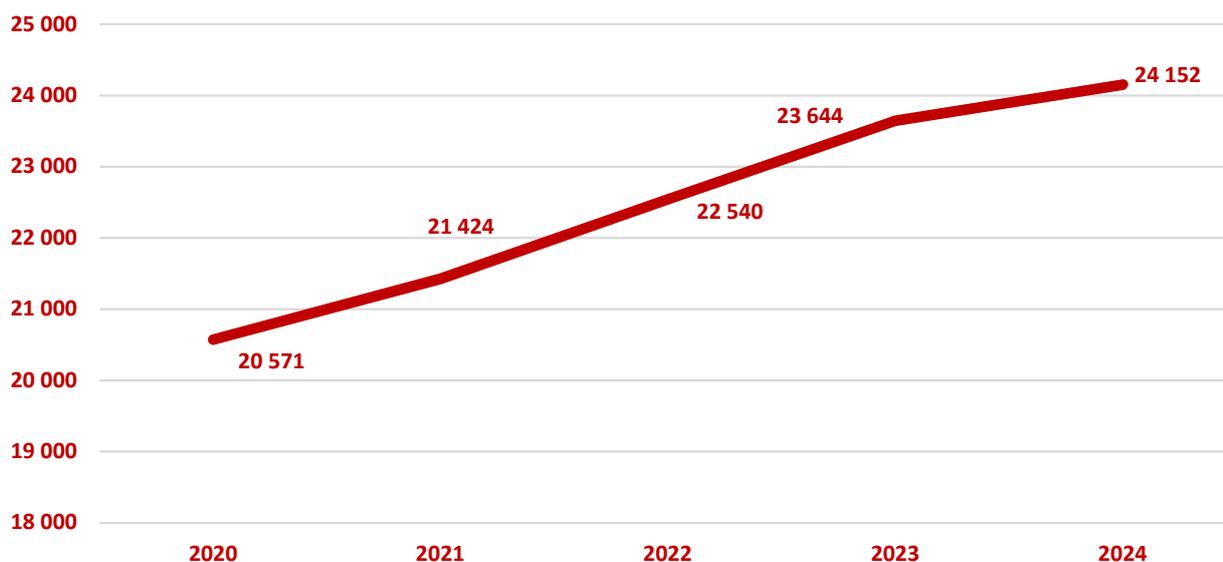
Ce chapitre a baissé de – 15.8 % en 2024, ce qui représente une diminution de – 204 290 € par rapport au précédent exercice. Les cessions sont passées de 339 702 € en 2023 à 4 006 € en 2024 (matériel divers).

En revanche, les dotations aux amortissements ont progressé de + 14.6 % (+ 123 229 €). L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Il constitue une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien. Il est appliqué au prorata temporis depuis la mise en place de la M57 (en 2024).

En raison de la crise sanitaire et suite à l'étalement des charges s'y rapportant, une dotation de 103 218 € a été inscrite de 2020 à 2024.

La circulaire du 24 août 2020 a permis un assouplissement de la procédure existante d'étalement de charges, et la création d'une annexe spécifique « covid » destinée à identifier les dépenses réalisées par les collectivités en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, ces dépenses (masques, gants, gels, produits d'entretien, nettoyage des locaux, poubelles, plexiglass) ont été regroupées dans une annexe spécifique. Le mécanisme d'étalement de charges a permis de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices : la Ville de Morlaix avait donc décidé d'étaler la somme de 516 091 € sur 5 ans.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)



En section de fonctionnement, l'exécution des crédits comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres émis au cours de l'exercice : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

➤ RECETTES :

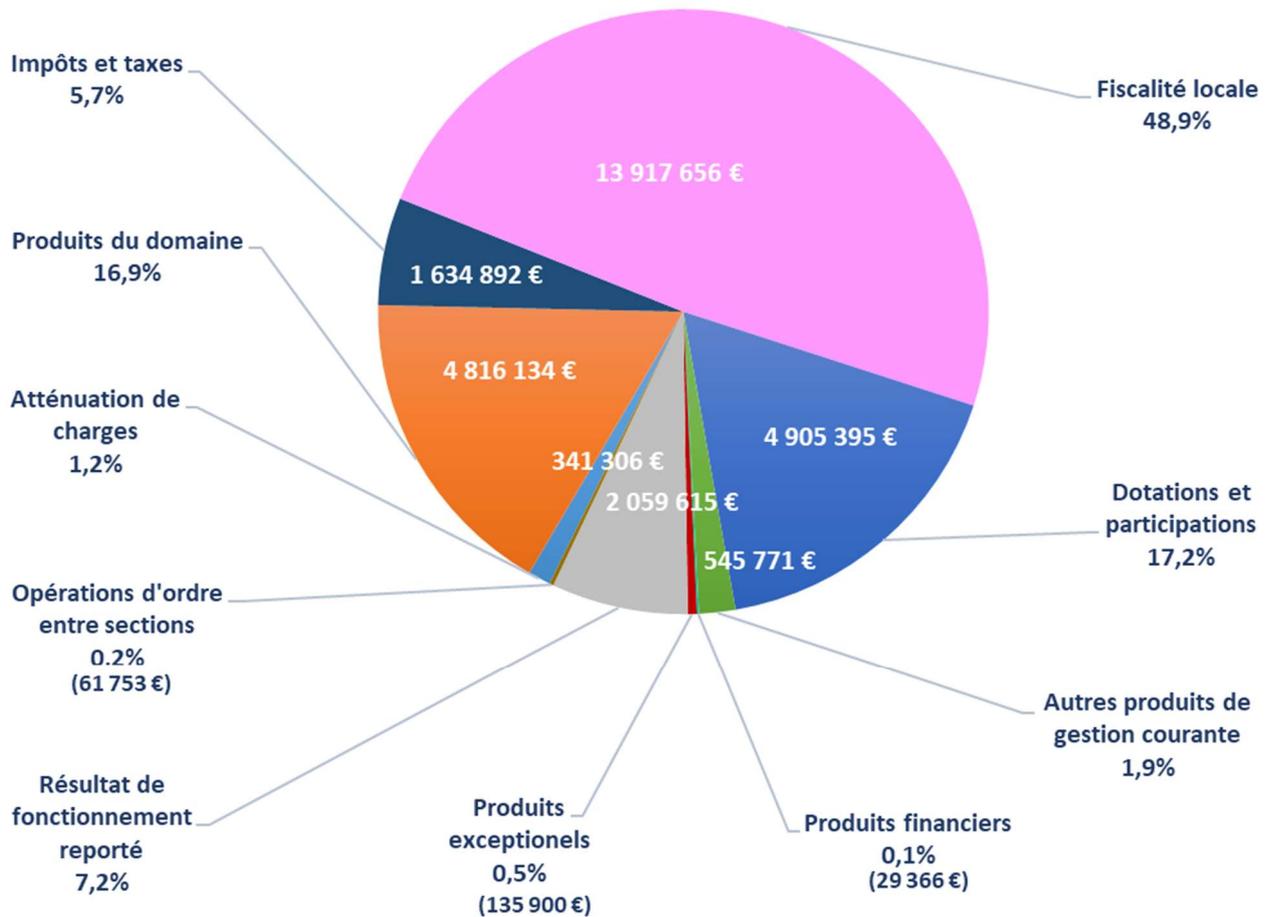
Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2024 représentent 28 447 787 €. Elles sont en augmentation de + 4.0 % (+ 1 106 654 €) par rapport au précédent exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, plus-values de cessions et excédent de fonctionnement reporté) augmentent de + 0.6 % (+ 152 092 €) par rapport à l'année dernière.

En 2024, ces recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 100.7 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2023	CA 2024	Evol /CA 2023
013	Atténuation de charges	1,2%	461 077	341 306	-26,0%
70	Produits du domaine	16,9%	3 474 572	4 816 134	38,6%
73	Impôts et taxes	5,7%	2 274 659	1 634 892	-28,1%
731	Fiscalité locale	48,9%	13 989 447	13 917 656	-0,5%
74	Dotations et participations	17,2%	4 912 126	4 905 395	-0,1%
75	Autres produits de gestion courante	1,9%	443 314	545 771	23,1%
76	Produits financiers	0,1%	1 559	29 366	1783,8%
77	Produits exceptionnels	0,5%	617 576	135 900	-78,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		92,5%	26 174 328	26 326 420	0,6%
002	Résultat de fonctionnement reporté	7,2%	991 901	2 059 615	107,6%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,2%	174 904	61 753	-64,7%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100%	27 341 133	28 447 787	4,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par chapitre)



✓ **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** progressent de + 38.6 % (+ 1 341 562 €) pour atteindre 4 816 134 €.

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée, piscine, etc.).

De plus, en 2024, suite aux transferts du Musée et de ses annexes, de la piscine de la Boissière et de Langolvas, les dépenses inhérentes à ces équipements ont été remboursées par Morlaix Communauté pour un montant de 1 082 247 €.

Les évolutions varient selon les services, avec, notamment :

- Le service État-civil : les concessions dans les cimetières diminuent de - 39.0 % (- 29 288 €).
- Les redevances de stationnement ont baissé de - 3.2 % (- 7 945 €) pour atteindre 237 021 € en 2024. Le Forfait Post-Stationnement (FPS) s'élève à 16 920 € (+ 3.2 % par rapport à l'année 2023 soit une hausse de + 531 €).
- La Maison à Pondalez : + 24.7 % (+ 5 935 €) pour les entrées et - 14.8 % (- 1 256 €) pour les ventes en boutique.

- La piscine de la Boissière : les entrées publiques ont augmenté de + 30.7 % (+ 14 408 €) par rapport à l'année 2023 et s'élèvent à 61 413 €.
- Les bibliothèques : le montant des entrées adhérents est de 8 077 € en 2024.
- Les services scolaires : la facturation des repas augmente de + 1.9 % (+ 6 482 €) pour atteindre 343 525 € et celle de la garderie de + 4.7 % (+ 3 270 €) pour atteindre 72 136 €.
- Les remboursements du personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du Pôle Petite Enfance progressent de + 10.1 % (+ 225 331 €) et représentent 2 465 262 € sur cet exercice.
- En 2024, les remboursements des frais d'entretien des espaces publics du Pôle d'Echange Multimodal (gare), des ZAE (transférées) et de l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour Morlaix Communauté s'élèvent à 280 008 €.

✓ **Chapitres 73 et 731 - Le produit des impôts, des taxes et de la fiscalité locale baisse de – 4.4 % en 2024** pour atteindre 15 552 548 €. La nomenclature M57 a scindé l'ancien chapitre 73 en deux chapitres de vote : le 731_Fiscalité locale et le 73_Impôts et taxes qui regroupe ce qui ne relève pas de la fiscalité locale.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes :

La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elle est basée sur une stabilité du taux de foncier bâti et de foncier non bâti en 2024. Néanmoins, la collectivité a bénéficié d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3.9 % (contre 7.1 % en 2023) et ce, en raison de la baisse du taux d'inflation.

La fiscalité locale est la principale recette de la Ville (48.9 %). Le montant des contributions directes atteint 12 800 013 € en 2024 soit une croissance de + 0.8 % (+ 102 378 €).

En 2023, la TH sur les résidences principales a été entièrement supprimée et les communes bénéficient, en remplacement de la taxe d'habitation, du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).

En 2024, compte tenu de la valeur de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels).

En 2024, le coefficient compensateur (CoCo) compensant la suppression de la taxe d'habitation progresse de + 4.2 % (+ 58 061 €) pour atteindre 1 452 542 €.

Taux d'imposition communaux

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%
Taux FNB	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

	2023	2024	variation de produit en %	effet produit en montant
Produit TH	788 561	800 240	1,5%	11 679
Produit FB	11 440 630	11 834 757	3,4%	394 127
Produit FNB	146 293	150 344	2,8%	4 051
Total	12 375 484	12 785 341	3,3%	409 857 €
+ rôles supp.	322 151 €	14 672 €	-	307 479 €
Total 73111/7318	12 697 635 €	12 800 013 €		102 378 €

Les rôles supplémentaires ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

Les autres taxes comprennent notamment :

- Les droits de mutation baissent de – 16.4 % (– 103 845 €) et s'élèvent à 528 915 € en 2024. Ce sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.
- L'accise sur l'électricité baisse de – 18.5 % (soit – 82 934 €) pour atteindre 364 485 €.
- Les droits de place qui comprennent les recettes de l'occupation du domaine public, du marché hebdomadaire, des terrasses et de la foire haute progressent de + 22.8 % (soit + 25 670 €) et sont inscrites pour 138 085 € cette année.
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) diminue de – 11.5 % (soit – 11 100 €) pour atteindre 85 637 €.
- La mise à disposition d'un terrain pour les Citoyens Français Itinérants pour 521 €.

€	2020	2021	2022	2023	2024
Autres impôts et taxes	919 321	1 171 970	1 276 702	1 291 812	1 117 643
Droits de mutation	464 893	679 532	713 768	632 760	528 915
Accise sur l'électricité	318 213	341 930	336 450	447 419	364 485
Droits de place	53 795	66 660	129 684	112 415	138 085
Taxe locale sur la publicité extérieure	80 019	80 548	95 980	96 737	85 637
Mise à disposition d'un terrain pour les CFI	2 400	3 300	820	2 480	521
<i>Variation en %</i>		27,5%	8,9%	1,2%	-13,5%

Dans le chapitre 73 « Impôts et taxes », on trouve :

- L'Attribution de Compensation (AC) diminue fortement (– 632 388 €) pour atteindre 1 145 573 € avec les transferts des équipements à Morlaix Communauté. Il s'agit d'un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle a pour fonction la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Une fois fixées, les attributions de compensation sont figées jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres.

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est encore stable et reste au même niveau depuis l'année 2017 à 332 023 €.

- Un montant de 154 932 € a été reversé à la Ville en 2024 au titre du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 162 460 € en 2023.

✓ **Chapitre 74 : Les dotations et participations** baissent de - 0.1 % (- 6 731 €) par rapport au compte administratif de 2023 et s'élèvent à 4 905 395 € dont 4 030 275 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

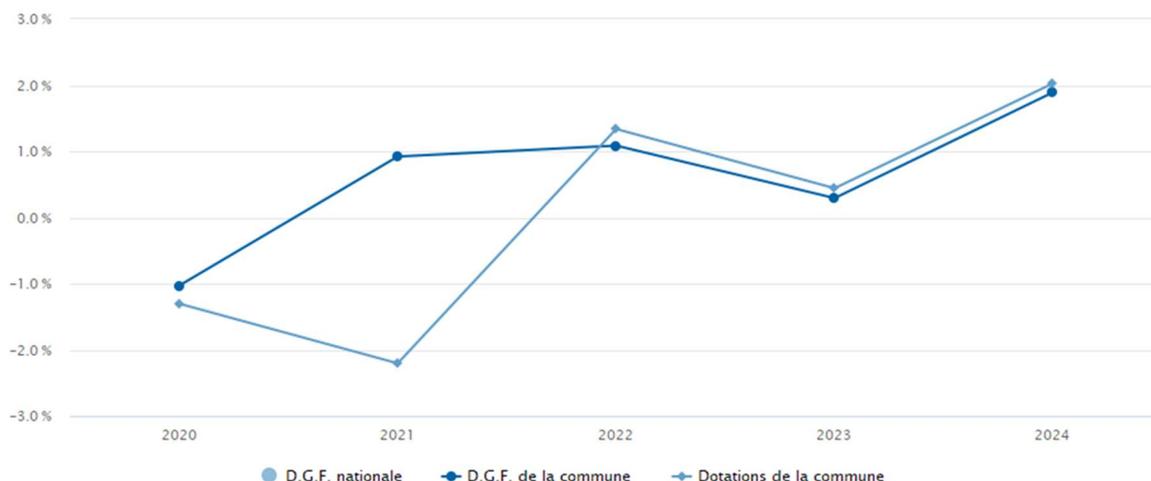
L'évolution de la DGF est contrastée en fonction des dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF) augmente de + 0.7 % par rapport à 2023 (+ 18 993 €).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de + 4.3 % (+ 29 838 €).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de + 7.5 % (+ 30 590 €).
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) baisse de - 2.1 % (- 4 618 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de + 1.9 % (+ 74 803 €) en 2024 pour atteindre 4 030 275 €.

€	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/2024
Dotation forfaitaire	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988	2 649 981	0,7%
dont Dotation de base	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988	-0,5%
dont Dotation superficière	-42 988	22 135	12 398	-13 605	23 286	-271,2%
dont Dotation de compensation	-24 256	-28 520	-19 726		-4 293	
dont Contribution redressement						
+ Dotation aménagement	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 324 484	1 380 294	4,2%
dont DSUCS	640 297	660 392	681 691	699 944	729 782	4,3%
dont DSR	334 406	367 558	391 534	409 196	439 786	7,5%
dont DNP	233 023	221 743	226 143	215 344	210 726	-2,1%
= DGF	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 955 472	4 030 275	1,9%
<i>variation (en €)</i>	<i>-40 256</i>	<i>35 582</i>	<i>42 347</i>	<i>11 511</i>	<i>74 803</i>	

Evolution de la DGF :



Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2024.

Les compensations fiscales augmentent de + 5.4 % (+ 26 019 €), par rapport à l'année 2023, pour atteindre 511 283 €.

€	2020	2021	2022	2023	2024
Compensations TH *	692 214				
Compensations FB	8 107	423 434	445 430	475 751	501 880
Compensations FNB	9 607	9 575	9 560	9 513	9 403
Compensations fiscales	709 928	433 009	454 990	485 264	511 283

* depuis 2021, les compensations TH sont intégrées au produit de la TH

La Dotation pour les titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité) diminue de – 13.7 % (– 6 433 €) pour se fixer à 40 674 € en 2024.

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit principalement de loyers de divers immeubles et de produits divers de gestion. Ce chapitre augmente de + 23.1 % (+ 102 457 €).

En 2024, la Ville ne perçoit plus le loyer du Théâtre suite au transfert des équipements. Les locations de divers bâtiments (Dialogues, CMPP, la Cave des Jacobins, antenne relais Orange, Diwan, CAF, etc.) baissent de – 33.2 % soit – 75 885 € (à noter une régularisation des loyers de l'Inspection Académique du Finistère pour des bureaux mis à disposition à l'école Gambetta s'élevant à 40 350 € en 2023).

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 382 899 €. Ils comprennent les remboursements DALKIA (intéressement pour 211 292 €), des remboursements de sinistre par l'assureur (17 044 €), des participations CAF pour des loyers perçus par la Ville, des régularisations sur le marché Orange (85 041 €), des régularisations de charges constatées d'avance (31 298 €) et des avoirs divers (dont Engie pour 18 868 €).

On retrouve également dans ce chapitre la redevance pour la concession Gaz de GRDF (9 986 €).

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 29 348 € de produits de participation (remboursement du capital social suite à la dissolution de la SAFI). Il n'y a plus de remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance, terminé en 2024.

✓ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** : avec la M57, il ne regroupe plus que les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits de cessions.

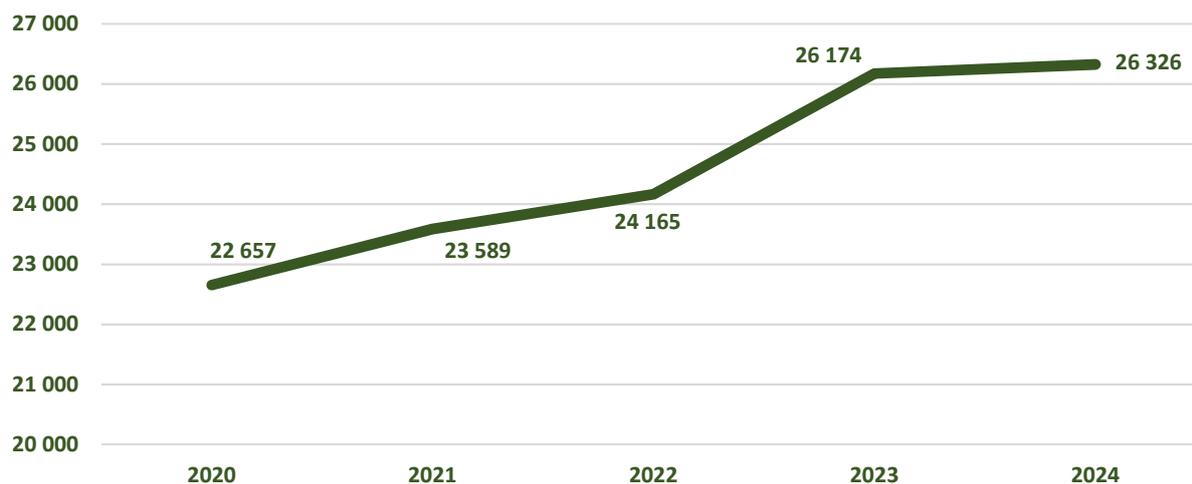
Ce chapitre enregistre donc une baisse de – 78.0 % (– 481 676 €) pour atteindre 135 900 € avec des annulations de mandats pour 2 035 € et des produits de cessions pour 133 865 € (bâtiment, véhicules et matériels divers).

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections** : Il s'agit des travaux en régie, des moins-values de cession et des reprises de provisions. Ce chapitre diminue de – 64.7 % (– 113 151 €) pour atteindre 61 753 €.

Les travaux en régie (compte 722) sont en hausse de + 67.8 % (+ 22 979 €) et s'élèvent à 56 859 €. Les moins-values de cessions (compte 776) sont inscrites pour un montant de 264 € en 2024 (matériels) contre 93 304 € l'année dernière.

Le compte 777 « quote-part des subventions d'investissement » s'élève à 4 630 €. Il enregistre à son crédit le montant des subventions inscrites en recette aux comptes 131 et 133, viré au résultat de l'exercice, par le débit du compte 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

La structure du budget permet de financer les charges fixes dites « courantes » telles que le paiement du personnel et le remboursement de la dette par des ressources issues des 12^{èmes} des dotations de l'État et du produit de la fiscalité.

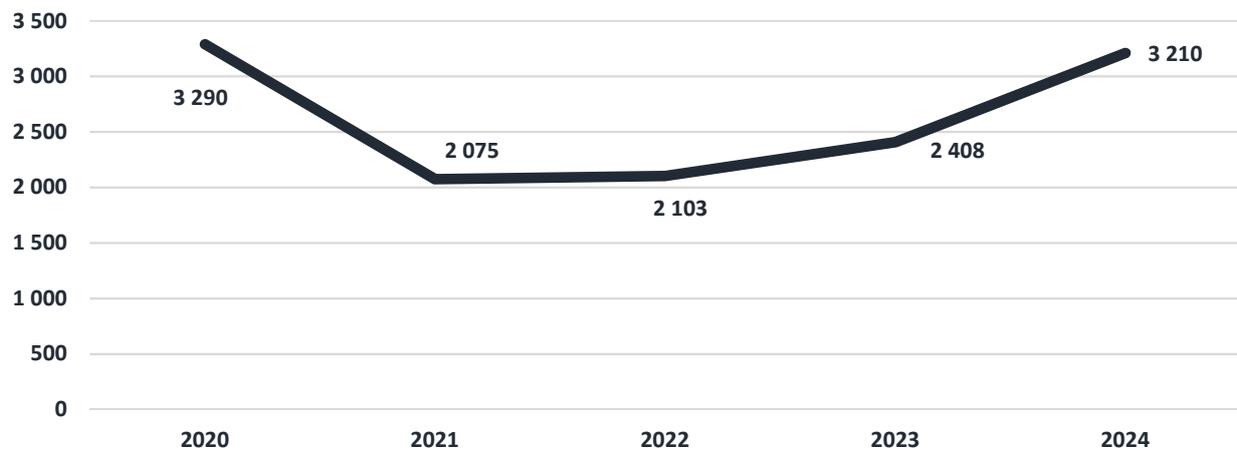
FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses de fonctionnement (A)	25 237 707
Total des recettes de fonctionnement (B)	26 388 173
Résultat de fonctionnement de l'exercice (C=B-A)	1 150 466
Excédent de fonctionnement reporté 2023 (D)	2 059 615
(E=C+D) Excédent Global de Fonctionnement	3 210 081

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 25 237 707 €, tandis que les recettes représentent 26 388 173 €.

Le solde de + **1 150 466** correspond au résultat de l'exercice 2024, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2023 pour un montant de + **2 059 615** €.

L'excédent global de fonctionnement 2024 s'élève donc à **3 210 081** €.

Evolution du résultat de fonctionnement (en K€)



1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le **01 juillet 2025**

ID : 029-212901516-20250626-DF250402-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SERVICES GENERAUX	7 908 429	31,3%
1	SECURITE	550 438	2,2%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	5 119 087	20,3%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 523 868	14,0%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	3 587 223	14,2%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 361 122	9,4%
6	ACTION ECONOMIQUE	1 980	0,0%
7	ENVIRONNEMENT	1 138 825	4,5%
8	TRANSPORTS	1 046 736	4,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 237 707	100,0%

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, intérêts de la dette, amortissement, fournitures diverses, informatique, téléphonie, vêtements de travail, produits d'entretien, entretien des bâtiments communaux, assurances, service logistique, etc. **31.3 %**

1/ Sécurité : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique. **2.2 %**

2/ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : restauration scolaire, garderies, fluides, entretien, maintenance et ménage des bâtiments scolaires, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées, etc. **20.3 %**

3/ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : bibliothèques, service animation et culturel, Espace des sciences, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, etc. **14.0 %**

4/ Santé et action sociale : subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au DRE (dispositif de réussite éducative), centres de loisirs, personnel, subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM, MAJ, MJC, La Récré, etc.) **14.2 %**

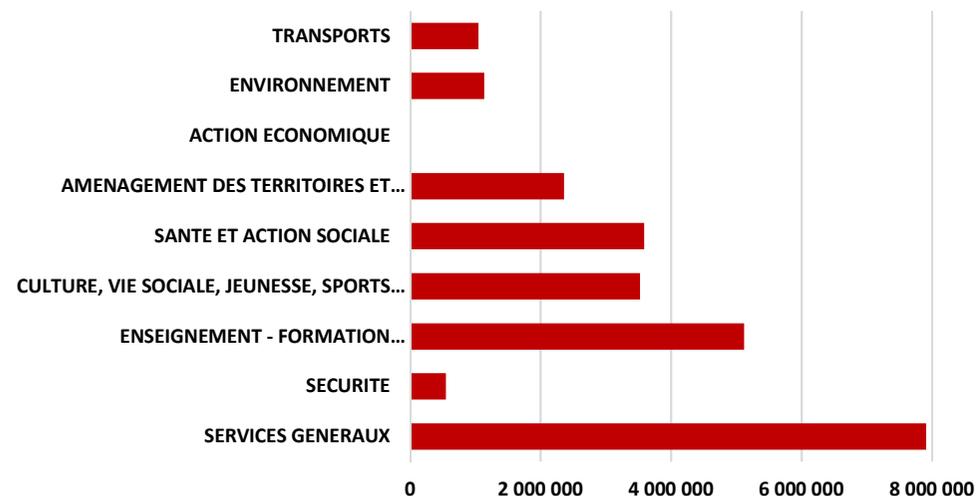
5/ Aménagement des territoires et habitat : service urbanisme, espaces verts (plantations, fleurissement, etc.), éclairage public, démocratie participative, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH), etc. **9.4 %**

6/ Action économique : le Pass Commerce, subvention à l'association les Mécaniques anciennes de la Baie de Morlaix, remboursements d'occupation du domaine public.

7/ Environnement : collecte des déchets, animations à la Virgule verte, collecte et traitements des déchets, entretien des espaces et nettoyage des espaces publics, etc. **4.5 %**

8/ Transports : entretien de la voirie communale, signalisation et transports scolaires. **4.1 %**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024 (par fonction)



1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le **01 juillet 2025**

ID : 029-212901516-20250626-DF250402-DE

Service	Libellé	CA 2023	CA 2024	Evol. Montant 2023/2024	Evol % 2023/2024
06	POLE PETITE ENFANCE	3	0	- 2	-86,7%
10	SECRETARIAT GENERAL	46 280	48 056	1 776	3,8%
13	COMMUNICATION	83 134	69 679	- 13 454	-16,2%
15	AFFAIRES CULTURELLES	982 191	385 164	- 597 027	-60,8%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	55 614	88 807	33 193	59,7%
17	BIBLIOTHEQUE	67 311	63 317	- 3 994	-5,9%
18	ANIMATIONS	55 262	31 698	- 23 563	-42,6%
19	CABINET	5 645	9 028	3 382	59,9%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	16 023	27 834	11 812	73,7%
22	EDUCATION 1	549 295	545 383	- 3 912	-0,7%
23	VIE ASSOCIATIVE	287 484	332 650	45 167	15,7%
24	SPORTS ANIMATION	100 586	99 968	- 617	-0,6%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	25 903	56 456	30 553	118,0%
26	PISCINE	12 554	14 392	1 838	14,6%
27	EDUCATION 2	324 448	317 789	- 6 660	-2,1%
29	SERVICE JEUNESSE	179 736	249 186	69 450	38,6%
30	POLICE MUNICIPALE	33 326	30 928	- 2 398	-7,2%
33	FINANCES	4 273 447	4 098 287	- 175 160	-4,1%
34	MARCHES ASSURANCES	204 784	342 768	137 984	67,4%
35	MAGASIN	274 878	254 876	- 20 002	-7,3%
36	ECONOMAT	24 660	26 869	2 209	9,0%
40	BUREAU D'ETUDES	13 756	9 177	- 4 579	-33,3%
42	URBANISME	317 433	247 491	- 69 941	-22,0%
43	PROPRETE URBAINE	156 520	165 573	9 053	5,8%
44	ESPACES PUBLICS	490 978	432 596	- 58 382	-11,9%
45	PATRIMOINE BÂTI	367 434	311 249	- 56 186	-15,3%
46	ESPACES VERTS	163 729	217 731	54 002	33,0%
47	GARAGE	315 269	302 493	- 12 776	-4,1%
48	FLUIDES	1 441 718	1 086 005	- 355 713	-24,7%
50	RESSOURCES HUMAINES	13 635 561	14 957 472	1 321 911	9,7%
51	INFORMATIQUE	187 220	166 641	- 20 579	-11,0%
52	C.H.S.C.T.	44 656	37 502	- 7 155	-16,0%
53	TELEPHONIE	138 095	128 628	- 9 467	-6,9%
54	LOGISTIQUE	9 115	21 136	12 021	131,9%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	18 351	33 327	14 975	81,6%
57	LA VIRGULE	28 676	25 588	- 3 088	-10,8%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE	2 141	1 963	- 177	-8,3%
TOTAL		24 933 215	25 237 707	304 492	1,2%

En 2024, on constate une légère augmentation des dépenses de fonctionnement de + 1.2 % (+ 304 492 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les plus fortes hausses concernent les services du Musée, de la vie associative, des équipements sportifs, de la jeunesse, des assurances, des espaces verts et des ressources humaines.

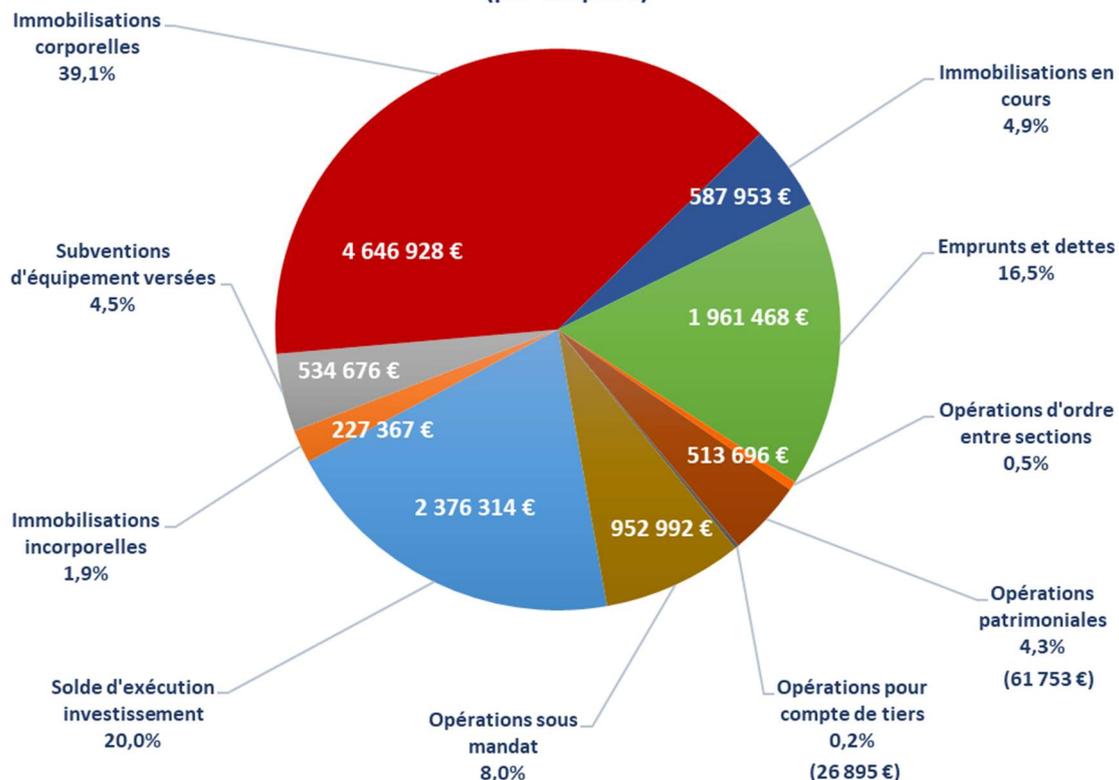
Les principales baisses sont enregistrées par les services des affaires culturelles, des animations, des finances, de l'urbanisme, de l'espace public, du patrimoine bâti, des fluides et de l'informatique.

1.3 INVESTISSEMENT**1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :****➤ DEPENSES :**

En 2024, les dépenses d'investissement sont en hausse de + 22.1 % (+ 2 153 384 €) avec un taux de réalisation de **73.1 %** (hors opérations d'ordre et remboursement de la dette).

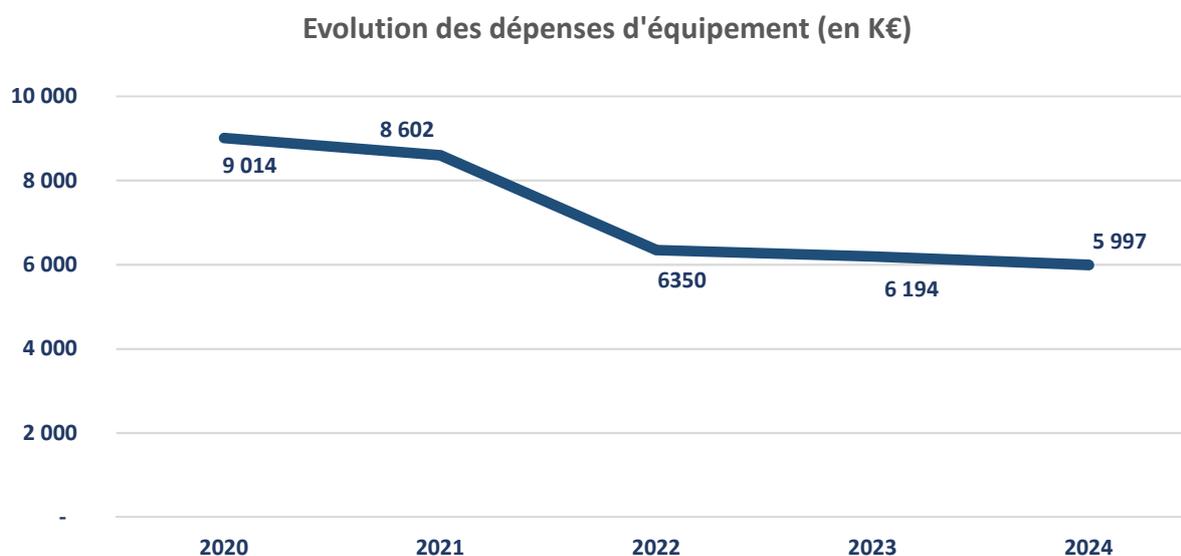
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2024 + reports	DM 2024	Budgeté 2024	CA 2024	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		2 376 314	2 376 314	2 376 314	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	184 190	126 878	311 067	227 367	73,1%
204	Subventions d'équipement versées	575 700	951 501	1 527 201	534 676	35,0%
21	Immobilisations corporelles	5 540 926	184 729	5 725 655	4 646 928	81,2%
23	Immobilisations en cours	1 369 561	-665 948	703 613	587 953	83,6%
16	Emprunts et dettes	2 580 000	2 000 000	4 580 000	1 961 468	42,8%
27	Autres immobilisations financières	5 000		5 000		0,0%
040	Opérations d'ordre entre sections	92 840	3 500	96 340	61 753	64,1%
041	Opérations patrimoniales	1 030 000	2 400 000	3 430 000	513 696	15,0%
45411...	Opérations pour compte de tiers	119 469	-6 915	112 554	26 895	23,9%
4581...	Opérations sous mandat	2 162 315	-1 012 906	1 149 409	952 992	82,9%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 660 000	6 357 153	20 017 153	11 890 041	59,4%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024
(par chapitre)



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de plusieurs grandes masses :

- Le remboursement en capital de la dette pour 1 561 468 € ;
- Le remboursement d'un emprunt revolving pour 400 000 € (est inscrit en dépenses et recettes) ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2023 pour un montant de 2 376 314 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées à 61 753 € pour l'année 2024 ;
- Les dépenses patrimoniales pour 513 696 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (intégration des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les opérations pour compte de tiers et sous mandat : 979 887 € ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 5 996 924 € (chapitres 20, 204, 21 et 23) avec notamment :
 - Matériel informatique et téléphonie : 167 850 €
 - Travaux divers de bâtiments (Hôtel de Ville, Kernéguez, etc.) : 102 322 €
 - Moyens des services (engins de voirie, véhicules électriques, matériels divers) : 275 136 €
 - Travaux divers dans les écoles et matériels scolaires (travaux C. Caër, etc.) : 1 103 066 €
 - Travaux de réhabilitation du Musée (phase 1) : 512 905 €
 - Travaux divers bâtiments sportifs et matériel : 163 485 €
 - Eclairage public, signalisation et mobilier urbain : 377 457 €
 - Travaux divers de voirie (parking rue de Brest, etc.) : 1 270 066 €
 - Travaux d'aménagement de la route de Paris : 405 925 €
 - Travaux divers des espaces verts : 181 101 €
 - Travaux d'aménagement de la rampe Saint-Nicolas (solde) : 168 521 €
 - Travaux de restructuration du Dossen : 380 405 €
 - Création d'un pumptrack et autres jeux : 194 947 €
 - Budget participatif : 85 275 €
 - Transition écologique : 100 514 €

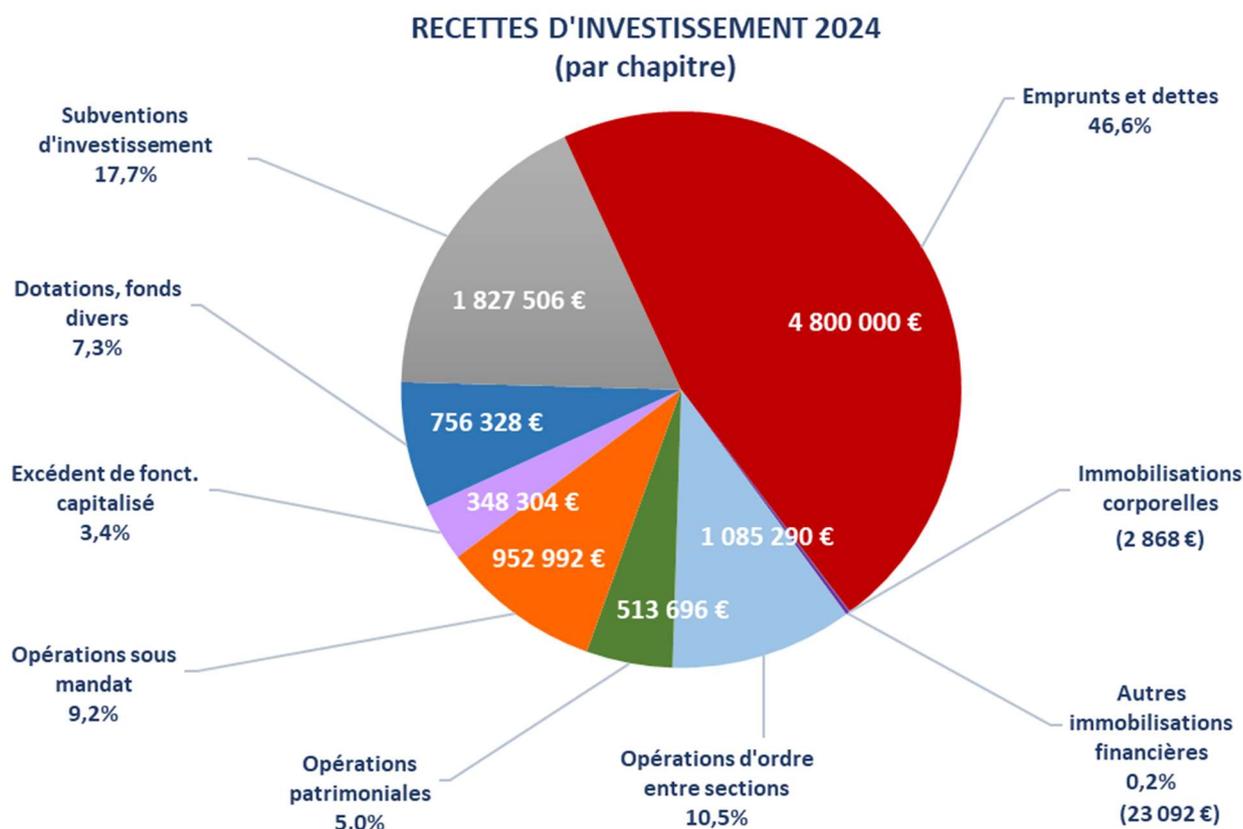


Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions ou participations versées à des tiers pour réaliser des investissements (chapitre 20).

➤ **RECETTES :**

Les recettes d'investissement progressent de + 40.2 % (+ 2 949 733 €) par rapport à l'année 2023.

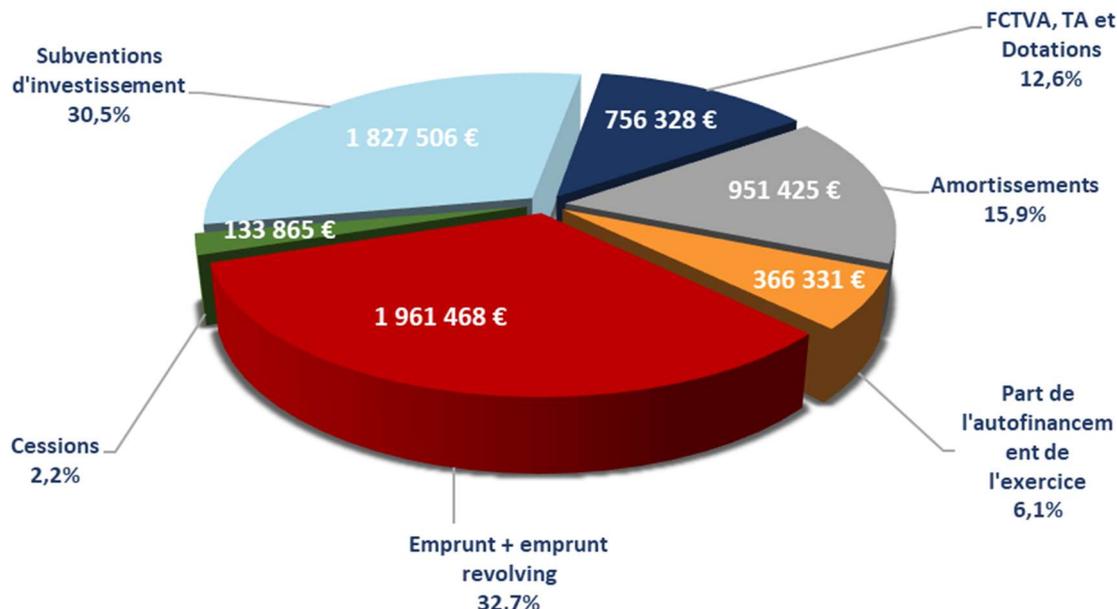
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2024 + reports	DM 2024	Budgeté 2024	CA 2024	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		348 304	348 304	348 304	
10	Dotations, fonds divers	750 000	-26 913	723 087	756 328	104,6%
13	Subventions d'investissement	1 680 643	1 258 454	2 939 096	1 827 506	62,2%
16	Emprunts et dettes	5 470 601	4 522 456	9 993 057	4 800 000	48,0%
21	Immobilisations corporelles				2 868	
024	Produits de cessions d'immo.	550 660	-133 480	417 180		0,0%
27	Autres immobilisations financières	28 092		28 092	23 092	82,2%
021	Autofinancement	765 000	999 976	1 764 976		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 103 220	8 177	1 111 397	1 085 290	97,7%
041	Opérations patrimoniales	1 030 000	2 400 000	3 430 000	513 696	15,0%
45412...	Opérations pour compte de tiers	119 469	-6 915	112 554		
4582...	Opérations sous mandat	2 162 315	-1 012 906	1 149 409	952 992	82,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 660 000	8 357 153	22 017 153	10 310 076	46,8%



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 561 468 €) est assuré par l'autofinancement de l'exercice (1 150 175 €) et une partie des amortissements (411 293 €).

Le FCTVA (683 087 €), la taxe d'aménagement (73 240 €), les subventions obtenues (1 827 506 €), les cessions (133 865 €), les amortissements (951 425 €), l'autofinancement (366 331 €) et le reversement de l'emprunt revolving (400 000 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement de 5 996 924 € avec un emprunt mobilisé à hauteur de 1 561 468 € en 2024.

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN 2024



DETAIL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU CA 2024 :

Opé	Libellé	Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2024	CA 2024	REPORTS SUR 2025
02072	TRAVAUX DIVERS DE BÂTIMENTS	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX			10 000
02081	MOYEN DES SERVICES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	4 000	7 202	
		13462	DSIL			18 733
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 700		
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	1328	AUTRES - FONDS VERT	20 000	17 555	
		13462	DSIL	20 000	12 257	5 298
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	13461	DETR	20 000	20 000	
		13462	DSIL	20 000		
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	13462	DSIL	17 137	17 137	
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	1328	AUTRES - FONDS VERT (2023-2024)	40 000	40 000	40 000
		13462	DSIL	71 459	31 459	
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	1322	REGIONS	128 974	79 447	49 528
		1323	DEPARTEMENTS	50 000	50 000	
		13462	DSIL	91 217	91 217	
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	104 854	107 962	11 623
		1322	REGIONS	92 898	101 786	22 558
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	123 301	23 002	17 328
		1328	AUTRES - PAYS DE MORLAIX	165 413	107 578	
		13462	DSIL	525 542	166 251	232 904
41110	CONSTRUCTION NOUVELLE SALLE DE SPORTS	13461	DETR	20 000		20 000
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX			60 000
		13251	GFP DE RATTACHEMENT			48 981
		13461	DETR			81 000
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	13462	DSIL	38 184	18 184	
		1348	AUTRES - FONDS VERT	24 241	24 241	
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	13251	GFP DE RATTACHEMENT	422 910	187 000	
		1345	AMENDES DE POLICE	123 742	123 742	
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	13461	DETR			25 000
82206	AMENAGEMENT ROUTE DE PARIS	13461	DETR	100 000		100 000
		13462	DSIL	200 000		200 000
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT-NICOLAS	1323	DEPARTEMENTS	60 000	60 000	
		13462	DSIL	99 524	99 524	
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN	1328	AUTRES - DREAL BRETAGNE	200 000	350 000	
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX			36 946
		1323	DEPARTEMENTS	50 000	25 000	25 000
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	1323	DEPARTEMENTS	50 000	30 013	
		1328	AUTRES - ALVEOLES +	12 000	18 941	
		13462	DSIL	20 000	18 008	
TOTAL				2 939 096	1 827 506	1 004 898

RESULTAT CUMULE ET RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 :

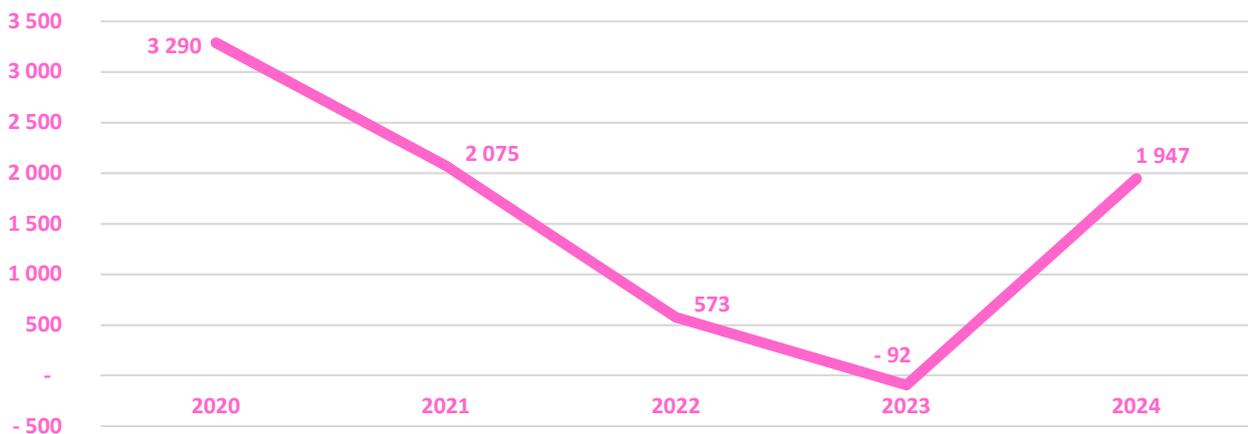
INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'investissement (F)	9 513 727
Total des recettes d'investissement (G)	10 310 076
Résultat d'investissement de l'exercice (H=G-F)	796 350
Déficit d'investissement reporté 2023 (I)	-2 376 314

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2024 s'élèvent à **9 513 727 €**.

Les ressources de financement de l'investissement sont de **10 310 076 €** et se décomposent comme suit : recettes d'investissement de l'exercice = 9 961 773 € + excédent de fonctionnement 2023 capitalisé = 348 303 €

Le résultat de l'exercice 2024 est égal au résultat de fonctionnement auquel s'ajoute le résultat d'investissement soit 1 150 466 (Cf. p.16) + 796 350 = **+ 1 946 816 €**

Evolution du résultat de l'exercice (en K€)



Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de 1 579 965 € :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2024	
Dépenses (001) (J=H+I)	-1 579 965
(Déficit de financement)	

SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2024	
Neutre	1 058 428

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
• résultat de l'exercice (C)	1 150 466
• résultat antérieur reporté (D)	2 059 615
Résultat à affecter (E=C+D)	3 210 081

Des ressources excédentaires de la section de fonctionnement augmentent les recettes disponibles pour le financement de l'investissement, ce qui participe à la création d'un excédent global de clôture (fonds de roulement) :

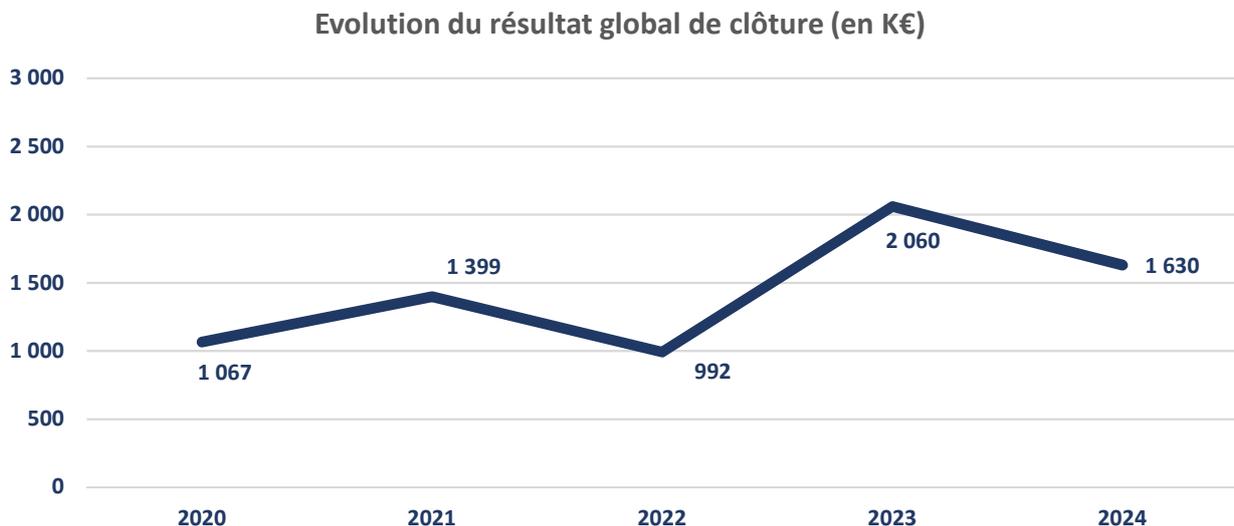
- autofinancement de fonctionnement de l'exercice = 1 150 466 €
- excédent de fonctionnement reporté 2023 = 2 059 615 €

Le Solde Global de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2024 est donc de + 1 630 116 € (J+E).

E Excédent Global de Fonctionnement	3 210 081
(J=H+I) Déficit Global d'Investissement	-1 579 965
(K=J+E) Excédent Global de Clôture	1 630 116

Affectation : Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 3 210 081 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de - 1 579 965 + 1 058 428 (restes à réaliser) = **521 536 €**. Le reliquat (3 210 081 - 521 536) de **2 688 544 €** est reporté en recettes de fonctionnement (au R002).

AFFECTATION	
* en réserve sur compte 1068	521 536
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	2 688 544



1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

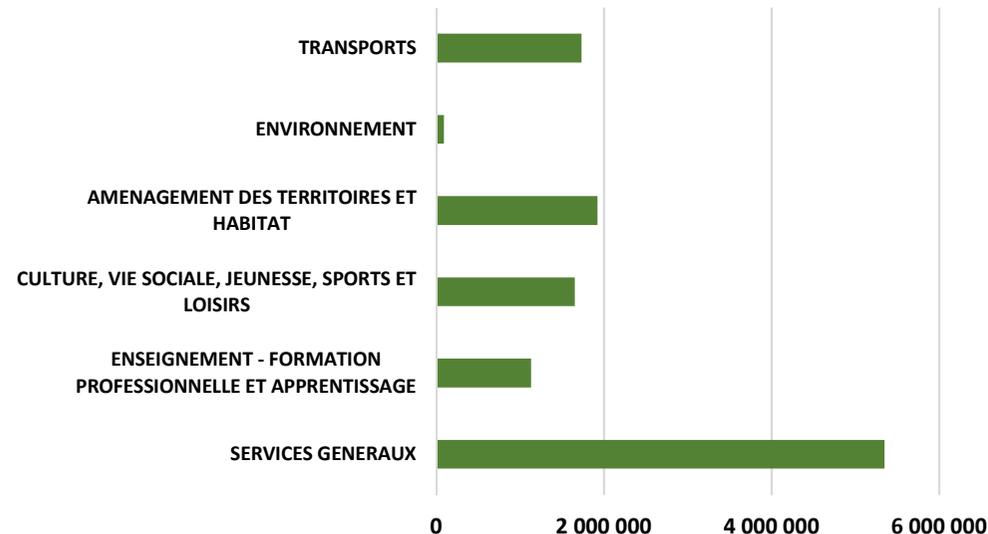
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
 Reçu en préfecture le 01/07/2025
 Publié le **01 juillet 2025**
 ID : 029-212901516-20250626-DF250402-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SERVICES GENERAUX	5 348 549	45,0%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	1 133 313	9,5%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 656 119	13,9%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 924 079	16,2%
7	ENVIRONNEMENT	92 940	0,8%
8	TRANSPORTS	1 735 042	14,6%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 890 041	100,0%

Les crédits d'investissement consommés en 2024 s'élèvent à 11 890 041 € :

- ✓ **Services généraux (45.0 %)** : remboursement de l'emprunt (1 561 468 €), matériel informatique (ordinateurs, copieurs, licences, écrans, onduleur, etc.) et téléphonique (réaménagement des baies informatiques, matériel Telecom, etc.), travaux Hôtel de Ville (cloisons RDC, sonorisation centre-ville) et bâtiments communaux (Dialogues, etc.), Kernégues (barrière levante), moyens des services (achat de six véhicules électriques, barnum, mobilier, bouchons d'oreille, divers matériel, etc.), cimetière Saint-Augustin (columbarium, banc) et cimetière de Ploujean (bureau et sanitaire), etc.
- ✓ **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (9.5 %)** : mobilier scolaire (tables, chaises, tapis, rideaux, etc.), matériel informatique (vidéoprojecteurs, bornes wifi, imprimantes, divers), matériel divers (autolaveuse, sèche-linge, balances, etc.), remplacement de menuiseries à l'école Emile Piaget, désamiantage à l'école Jean Jaurès, remplacement des menuiseries à l'école Gambetta, construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation de la halte-garderie de l'école Corentin Caër (solde), etc.
- ✓ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (13.9 %)** : études, maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation du Musée des Jacobins (phase 1 + opération sous mandat), matériel piscine (opération sous mandat), achat mobilier et jeux pour la ludothèque, sécurité SSI incendie du Théâtre (solde), achats de matériels sportifs (cage à lancer du disque, prises et enrouleurs pour mur d'escalade et buts de baskets, tremplin, traceuse, etc.), installation de système de contrôle d'accès (salles Kervéguen et aurégan), tableau d'affichage (Aurégan), installation projecteurs (stade de Kéranroux, remise en état du sol sportif sautoir à la perche (stade Aurégan), MOE création du club house, travaux d'aménagement du stade de Coat Serho (extension éclairage, etc.).
- ✓ **Aménagement des territoires et habitat (16.2 %)** : matériel divers (engins de voirie, etc.), études diverses (quartier Gare, etc.), participation aménagement PEM, éclairage public (changement LED, illuminations de Noël, etc.), signalisation (marquage horizontal, panneaux, potelets, etc.), travaux des espaces verts (remplacement de la clôture parc Aurégan, travaux de voirie cimetière St-Augustin, jardin d'été, massifs gare, décompactage terrains Kéranroux, etc.), aménagement paysager de la rampe Saint-Nicolas (solde), travaux de restructuration du Dossen, acquisitions de bâtiment (rue Armand Rousseau), travaux de construction du Pumptrack, déconstruction immeuble rue Gambetta, travaux dans le cadre des conseils de territoire (Poan Ben, Ploujean, Jean Moulin), équipements arceaux à vélos et abris, etc.
- ✓ **Environnement (0.8%)** : attribution de compensation (transfert compétence eaux pluviales), achat de matériel.
- ✓ **Transports (14.6 %)** : travaux en régie, aménagement parking Intermarché (rue de Brest), divers travaux de voirie (rue de la Maison de Paille, rue de la Baie, rue Paul Sérusier, place Charles de Gaulle, etc.), travaux d'aménagement route de Paris, sécurité voirie communale (suite effondrement mur rue Corbière, place du Calvaire, etc.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024 (par fonction)



1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
 Reçu en préfecture le 01/07/2025
 Publié le **01 juillet 2025**
 ID : 029-212901516-20250626-DF250402-DE

OPERATION	OPERATION LIBELLE	TOTAL BP 2024	MANDATE 2024	REPORT SUR 2025	% REALISATION
002	TRAVAUX EN REGIE	90 000	56 859		63,2%
01150	AFFECTATION RESULTAT	2 376 314	2 376 314		100,0%
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1 591 340	1 566 098		98,4%
01155	CESSION D'ACTIF		264		
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES	6 430 000	913 696		14,2%
02051	MATERIEL INFORMATIQUE	131 737	123 455	3 021	93,7%
02052	MATERIEL TELEPHONIQUE	49 636	44 395	249	89,4%
02071	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	47 413	29 232	375	61,7%
02072	TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	139 424	49 551	65 257	35,5%
02073	TRAVAUX BATIMENTS KERNEGUES	80 040	23 539	48 874	29,4%
02081	MOYEN DES SERVICES	479 129	275 136	101 648	57,4%
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	27 701	22 350	4 604	80,7%
2031	ETUDES	78 486	55 170	1 806	70,3%
204	FONDS DE CONCOURS	727 370	243 628	233 064	33,5%
21001	MATERIELS ET MOBILIERES SCOLAIRES	98 372	95 936		97,5%
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	68 832	70 026		101,7%
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	138 500	93 917	473	67,8%
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	27 000	4 235		15,7%
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	199 000	174 718	10 000	87,8%
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	732 795	664 233	14 516	90,6%
32107	TRAVAUX DIVERS BIBLIOTHEQUES			7 046	
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	584 116	512 905	6 984	87,8%
32405	TRAVAUX MAISON A PONDALAZ		2 125		
32406	THEATRE	5 950	5 948		100,0%
32410	EGLISE SAINT-MELAINE	5 000			
41101	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS SPORTIFS	21 676			
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	48 000	29 708	1 471	61,9%
41105	SALLE DE GYMNASTIQUE	11 480			
41110	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS	27 120	36 115	4 518	133,2%
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	64 635	49 823	24 774	77,1%
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	65 603	47 839	15 126	72,9%
81301	PROPRETE URBAINE	4 000	2 031		50,8%
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	217 972	266 841	75 491	122,4%
81607	SIGNALISATION	169 033	110 616	2 340	65,4%
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1 630 417	1 287 466	387 322	79,0%
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	25 802	25 801		100,0%
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT		8 347		
82206	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PARIS	690 500	388 525	300 970	56,3%
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	269 509	181 101	85 632	67,2%
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT NICOLAS	211 981	168 521	9 412	79,5%
82401	ACQUISITION VENTE TERRAINS	19 700	4 862	259	24,7%
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	124 500	22 496		18,1%
82414	RESTRUCTURATION ILOT DU DOSSEN	457 493	380 405	40 586	83,1%
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	237 844	194 947	17 975	82,0%
82430	PÔLE GARE	60 000	53 495	2 856	89,2%
82431	DEMOLITION ET REHABILITATION DE SITES	60 092	61 695	14 751	102,7%
82441	BUDGET PARTICIPATIF	100 000	85 275	6 390	85,3%
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	129 678	100 514	17 762	77,5%
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - SOUS MANDAT	1 261 963	979 887	40 915	77,6%
TOTAL		20 017 153	11 890 041	1 546 470	59,4%

OPERATIONS AYANT DES REPORTS SUR 2025

73,1% DEPENSES D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2024

1.4 SITUATION FINANCIERE

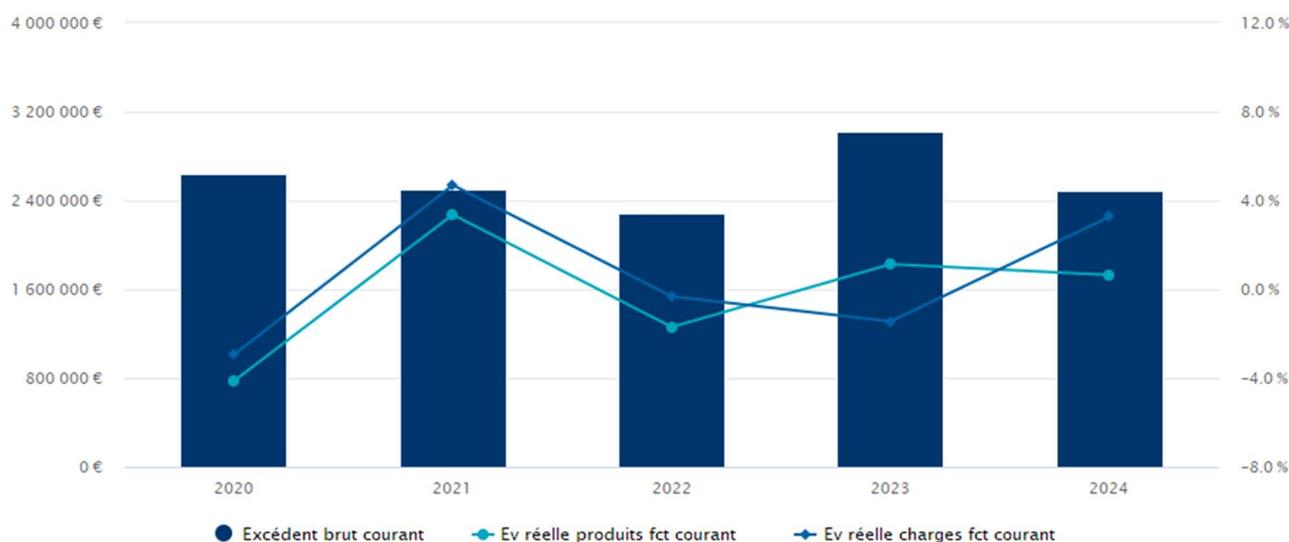
1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :

€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	22 123 153	23 241 605	24 058 134	25 555 193	26 161 154
- Charges de fonctionnement courant	19 486 943	20 736 987	21 768 235	22 538 285	23 674 209
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 636 210	2 504 618	2 289 899	3 016 908	2 486 945
+ Solde exceptionnel large	- 63 026	- 239 583	- 366 969	- 413 811	- 20 336
= Produits exceptionnels larges*	144 737	88 200	47 913	372 737	31 401
- Charges exceptionnelles larges	207 763	327 783	414 883	786 548	51 737
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 573 184	2 265 036	1 922 929	2 603 097	2 466 609
- Intérêts	273 052	275 863	271 060	284 922	369 611
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 318 175	2 096 997
- Capital	1 075 226	1 267 189	1 422 431	1 486 635	1 561 468
= EPARGNE NETTE (EN)	1 224 906	721 983	229 439	831 540	535 530

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**Excédent Brut Courant (EBC)** ou épargne courante, est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est-à-dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

Cet excédent s'est dégradé en 2024. En effet, la croissance des charges est supérieure à celle des produits : les produits de fonctionnement courant (ensemble des produits de fonctionnement à l'exception des produits financiers et exceptionnels) n'ont augmenté que de + 2.4 % (+ 605 961 €) alors que les charges de fonctionnement courant (ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des travaux en régie, des charges exceptionnelles et des frais financiers) ont augmenté de + 5.0 % (+ 1 135 924 €).



L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Il est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts).

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

En 2024, l'épargne de gestion a diminué de -5.2% ($-136\,489\text{ €}$) pour atteindre **2 466 609 €** dû notamment à la baisse des contributions directes avec la revalorisation des bases fiscales de $+3.9\%$ (contre 7.1% en 2023) et à la baisse des produits et charges exceptionnels (changement de chapitre avec la nouvelle norme comptable M57.)

L'Epargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

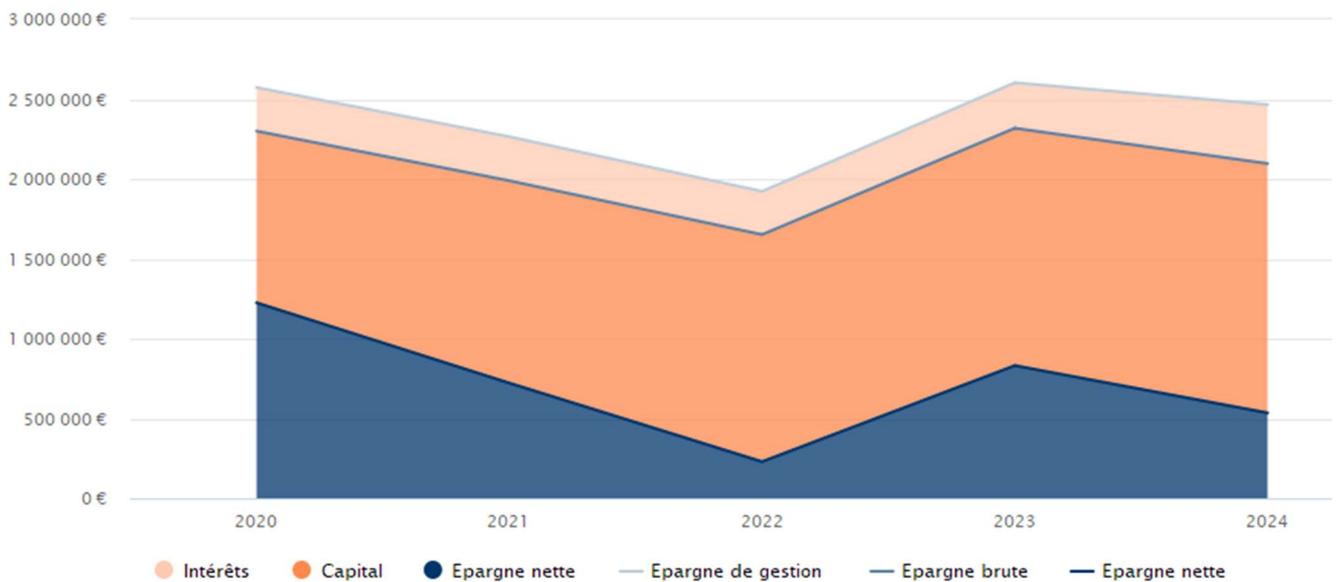
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

En 2024, les capacités d'épargne de la Ville diminuent par rapport au compte administratif précédent. En effet, elle atteint **2 096 997 €** soit -9.5% ($-221\,178\text{ €}$) avec un remboursement des intérêts de la dette qui progresse de $+29.7\%$ ($+84\,689\text{ €}$).

L'Epargne Nette (épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette) connaît une décroissance de -35.6% ($-296\,011\text{ €}$) entre 2023 et 2024 pour atteindre **535 530 €**. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.

Marge d'épargne :



Le **Taux d'Epargne Brute** correspond à l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette ou pour investir. Il atteint 8.0 % en 2024 contre 8.9 % en 2023.

Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

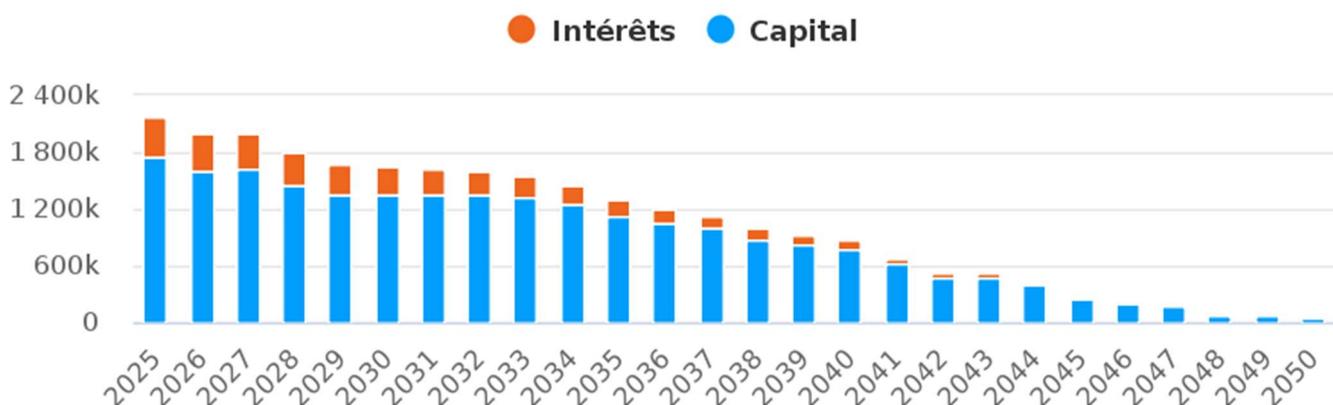
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 21 225 615 €, réparti sur 18 lignes d'emprunt, dont la durée de vie résiduelle est de 14 ans pour un taux d'intérêt moyen de 2.11 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
21 225 615 €	2,11%	14 ans	7 ans et 3 mois	18

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	16	19 006 903 €	1,93%
Revolving non consolidés	2	2 218 712 €	3,57%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	18	21 225 615 €	2,11%
Revolving - Disponibles		200 000 €	
Total dette + disponible		21 425 615 €	

Flux de remboursement : le plan d'extinction de la dette montre une baisse des remboursements (capital + intérêts) une augmentation entre 2022 et 2025 et une diminution à partir de 2026.

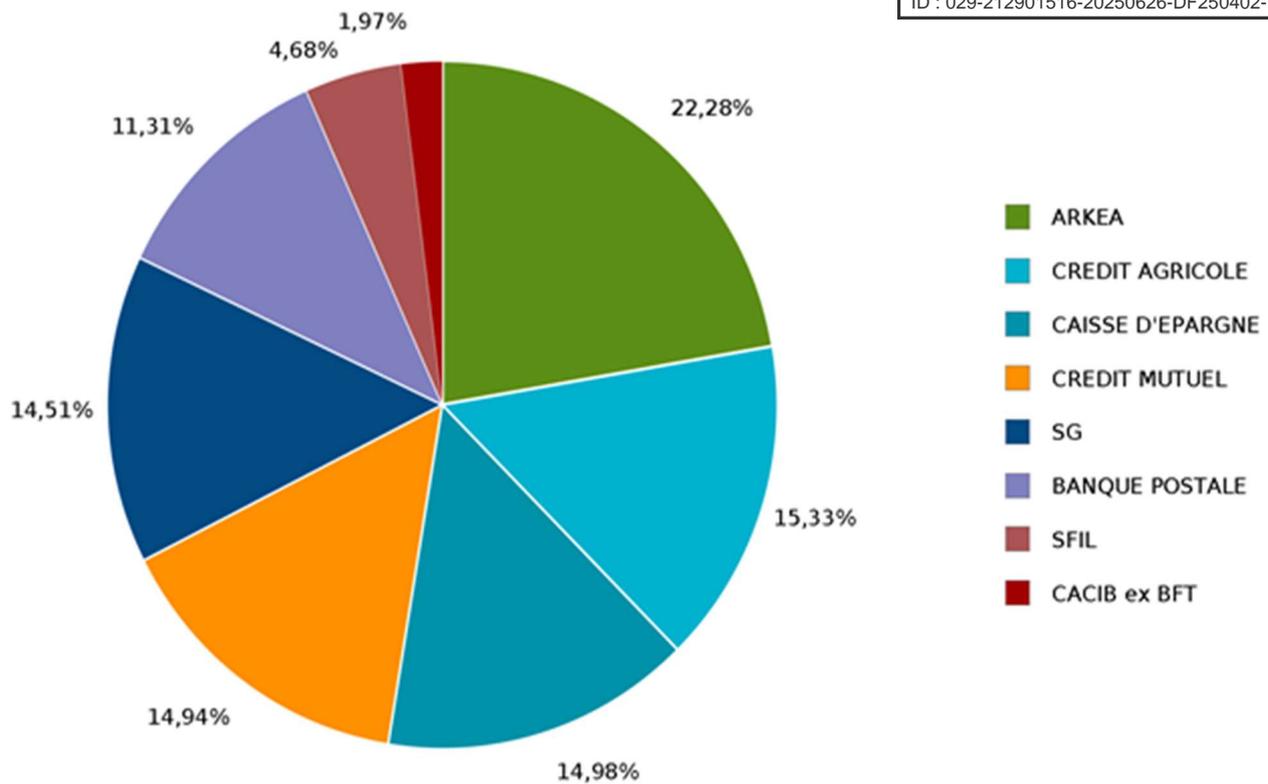


La dette est répartie à 93.06 % sur du taux fixe et à 6.94 % sur du livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 352 064 €	81,75%	1,70%
Variable	2 400 000 €	11,31%	4,22%
Livret A	1 473 551 €	6,94%	3,49%
Ensemble des risques	21 225 615 €	100,00%	2,11%

En 2024, l'encours de dette de la Ville de Morlaix est détenu majoritairement par le groupe Crédit Mutuel (37.22 %), le Crédit Agricole (y compris ses filiales) qui représente 21.98 % de notre dette, la Caisse d'Epargne avec 14.98 %, la Société Générale (14.51 %) et la Banque Postale (11.31 %).

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
ARKEA	4 728 750 €	22,28%	
CREDIT AGRICOLE	3 253 667 €	15,33%	
CAISSE D'EPARGNE	3 178 869 €	14,98%	
CREDIT MUTUEL	3 171 750 €	14,94%	
SOCIETE GENERALE	3 080 117 €	14,51%	
BANQUE POSTALE	2 400 000 €	11,31%	200 000 €
SFIL CAFFIL	993 750 €	4,68%	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	418 712 €	1,97%	
Ensemble des prêteurs	21 225 615 €	100,00%	200 000 €



Dette selon la charte de bonne conduite : 1A pour la Ville de Morlaix

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

1.4.3 SOLVABILITE :

€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours corrigé au 31.12	14 663 337	17 296 148	18 873 717	18 887 083	21 225 615
/ Epargne brute	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 318 175	2 096 997
= ENCOURS CORRIGE / EPARGNE BRUTE	6,4	8,7	11,4	8,1	10,1

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en **10.1 années**.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

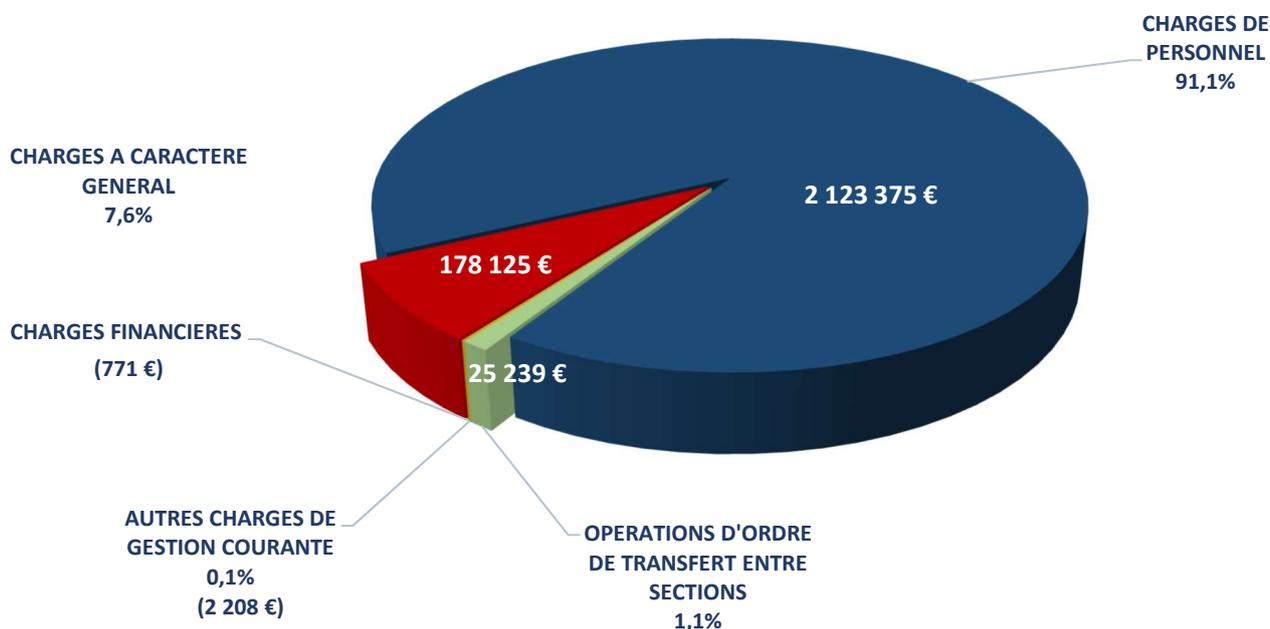
2.1.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 329 719 €. Elles sont en augmentation de + 6.2 % (+ 135 043 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 503	176 170	178 125	1,1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 949 588	1 999 489	2 123 375	6,2%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 028	15 726	25 239	60,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	170	1 747	2 208	26,4%
66	CHARGES FINANCIERES	2 240	1 518	771	-49,2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		27		-100,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 135 528	2 194 676	2 329 719	6,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



➤ RECETTES :

Les recettes de fonctionnement atteignent 2 373 587 € en 2024 soit + 0.8 % de plus que l'année précédente (+ 19 982 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de Saint-Martin-des-Champs), hors subvention d'équilibre, ont baissé de - 5.1 % (- 57 393 €).

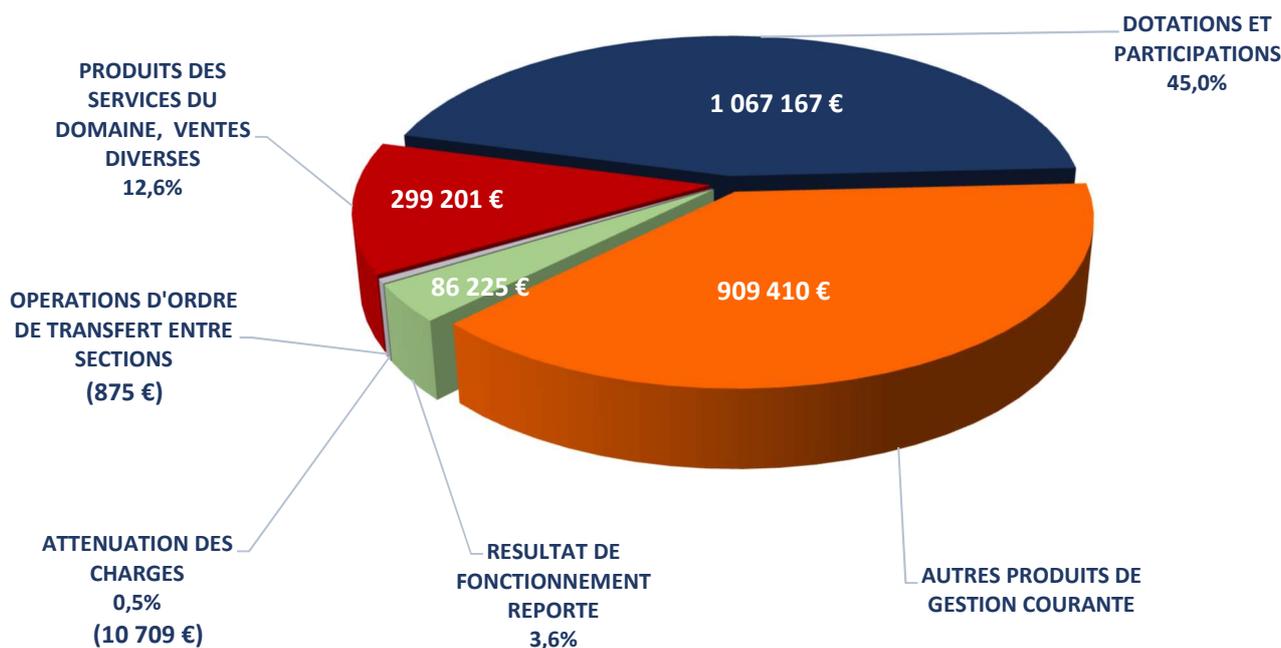
En 2024, la Ville a augmenté la subvention d'équilibre pour la fixer à 900 000 € contre 800 000 € en 2023.

Avec la nouvelle nomenclature M57, la subvention d'équilibre est maintenant inscrite au chapitre 75.

On constate un **résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à 86 225 €** en 2024.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	36 046	111 272	86 225	-22,5%
013	ATTENUATION DES CHARGES	10 700	7 238	10 709	48,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 831	3 626	875	-75,9%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	286 053	301 046	299 201	-0,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 917 818	1 924 560	1 067 167	-44,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	1	909 410	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 266	5 862		-100,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 279 716	2 353 605	2 373 587	0,8%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 188	158 929	43 868	-72,4%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



2.1.2 INVESTISSEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 115 761 €, ce qui représente une hausse de + 15.4 % (+ 15 405 €) par rapport au compte administratif 2023.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	32 382	32 916	51 714	57,1%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	3 831	3 626	875	-75,9%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 624	22 346	23 092	3,3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 854		-100,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 675	12 619	22 600	79,1%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		22 996	17 479	-24,0%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		93 511	100 356	115 761	15,4%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être découpées en quatre masses :

- **Le financement du déficit reporté 2023** : 51 714 €.
- **Les opérations d'ordre** pour 875 € (amortissement des subventions d'investissement, reprise aux provisions pour créances douteuses).
- **Les dépenses d'investissement** pour un montant de 40 079 € :
 - Achat d'une structure de motricité (crèche collective) : 6 812 €
 - Achat d'une cuisine extérieure (crèche collective) : 4 976 €
 - Achat de 4 poussettes (crèche familiale) : 1 974 €
 - Achats divers (trottinettes, draisiennes, lits pliants, matériel d'exploration sensorielle, tapis, nettoyeur vapeur, etc.) : 8 838 €
 - Travaux de remplacement de menuiseries (PPE salle d'exploration) : 14 320 €
 - Travaux de réfection du sol de l'accueil : 3 159 €
- **Le remboursement du capital de l'emprunt CAF**, réalisé pour financer la construction du Pôle Petite Enfance, qui s'élève à 23 092 € en 2024. Cet emprunt est maintenant totalement remboursé.

➤ **RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	18 028	15 726	25 239	60,5%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	32 382	32 916	78 557	138,7%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 186		34 943	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		60 595	48 641	138 739	185,2%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-32 916	-51 714	22 978	-144,4%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		111 272	107 215	66 846	-37,7%

Les recettes d'investissement du compte administratif 2024 sont de trois types :

- Les opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 25 239 €
- L'excédent de fonctionnement N-1 mis en réserve (compte 1068) pour 78 557 €.
- Les subventions d'investissement reçues de la CAF (fonds de modernisation, etc.) pour 34 943 €

Pour l'exercice 2024, les restes à réaliser s'élèvent à **- 13 242 €**, il apparaîtra donc un excédent d'investissement (nature 001) de + 9 736 € et un excédent de fonctionnement (nature 002) de + 43 868 €.

2.2 CUISINE CENTRALE

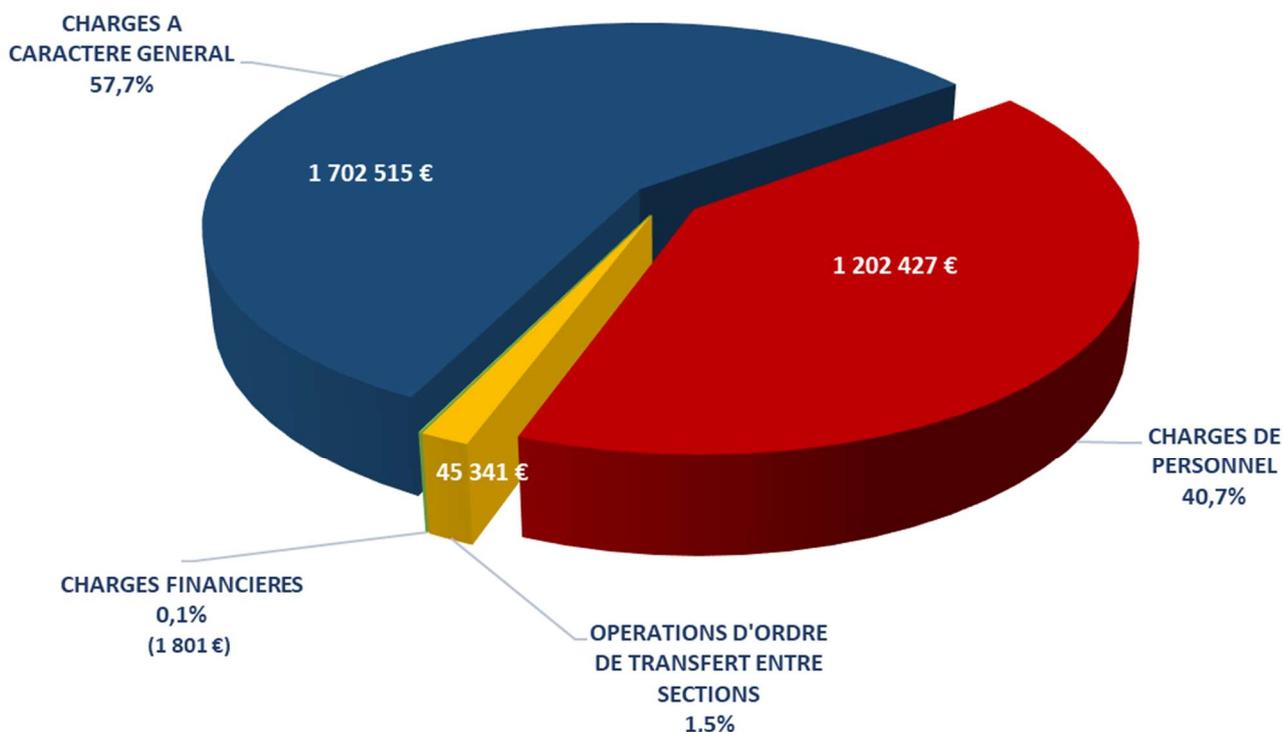
2.2.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 2 952 084 €. Elles progressent de + 12.2 % (+ 319 950 €) par rapport à l'exercice 2023.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 410 857	1 548 713	1 702 515	9,9%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 017 829	1 045 226	1 202 427	15,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 004	35 853	45 341	26,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	1	0	-100,0%
66	CHARGES FINANCIERES	3 410	2 301	1 801	-21,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	41	0	-100,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 476 101	2 632 134	2 952 084	12,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



Le coût de revient moyen d'un repas baisse pour atteindre **4.81 €/repas** (4.87 €/repas en 2023).

Cela s'explique essentiellement par la hausse des repas fabriqués + 10,2 % (+ 54 640). Ainsi, on constate une baisse du coût de revient corrélée à une hausse du nombre de repas livrés : 613 095 repas en 2024 contre 558 455 en 2023 (entrées CHPM intégrées).

L'accroissement d'activité s'explique essentiellement par la prise en charge d'une partie des repas du Centre Hospitalier de Morlaix.

L'évolution des coûts doit être analysée par poste de dépenses :

✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** (+ 9.9 % soit + 153 802 €) :

- Cette augmentation est due essentiellement aux achats de denrées alimentaires qui progressent de + 16.5 % (+ 201 401 €) avec la hausse du nombre de repas fabriqués en 2024.

La part de dépenses pour l'achat de produits biologiques et de qualité (SIQO) en lien avec la loi Egalim s'établit à environ 30 % (21 % produits bio et 9 % SIQO) des dépenses de ce poste de charges en 2024 (chiffre identique en 2023 pour 11 % de produits bio et 19 % de SIQO).

- Les dépenses de fournitures d'entretien baissent de – 58.5 % (– 9 190 €). Celles de petit équipement augmentent de + 129.3 % et s'élèvent à 21 697 € en 2024 (soit + 12 236 € par rapport à l'année précédente).
- En 2024, les coûts de fourniture des barquettes et films de scellage ont diminué de – 10.1 % (– 3 787 €). Afin de répondre à la loi Agec, depuis quelques années, les barquettes jetables ont été remplacées par des bacs contenant réutilisables. Néanmoins, la structure de la cuisine limite ce remplacement qui a aujourd'hui atteint son plein potentiel.
- Les contrats de prestations de service passés avec des entreprises progressent de + 21.8 % (+ 2 804 €) pour atteindre 15 680 € (location et entretien de vêtements, analyses microbiologiques, etc.).
- Les charges de maintenance des installations en chaud et froid sont réparties entre le préventif (compte : 6156) et le curatif (compte : 61558). Cette année, les frais de maintenance ont augmenté de + 41.4 % (soit + 16 246 €) et les interventions curatives ont augmenté de + 45.3 % (soit + 939 €) et ce malgré l'âge de l'installation (cuisine de 25 ans d'existence).

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : elles s'élèvent à 1 202 427 €, soit une progression de + 15.0 % (+ 157 201 €). La refacturation est systématique entre le budget principal Ville et ce budget annexe des heures effectuées par des agents auxiliaires sur la cuisine et des arrêts longues durées.

Pour 2024, le nombre moyen journalier de repas produits par agent présent sur le site augmente sensiblement (86) par rapport à 2023 (84). Cette hausse s'explique par la prise en compte des entrées du CHPM qui sont intégrés dans ce calcul moyen.

✓ **Chapitre 66 : Charges Financières** : les charges financières diminuent de – 21.7 % en raison du taux variable de l'emprunt concernant l'extension du bâtiment réalisée en 2009.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** : les DAP (Dotations Aux Amortissements) augmentent de + 26.5 % (+ 9 488 €). Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, du matériel et des véhicules qui participent à l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28). Il n'y a pas eu de cessions de matériel cette année.

➤ **RECETTES :**

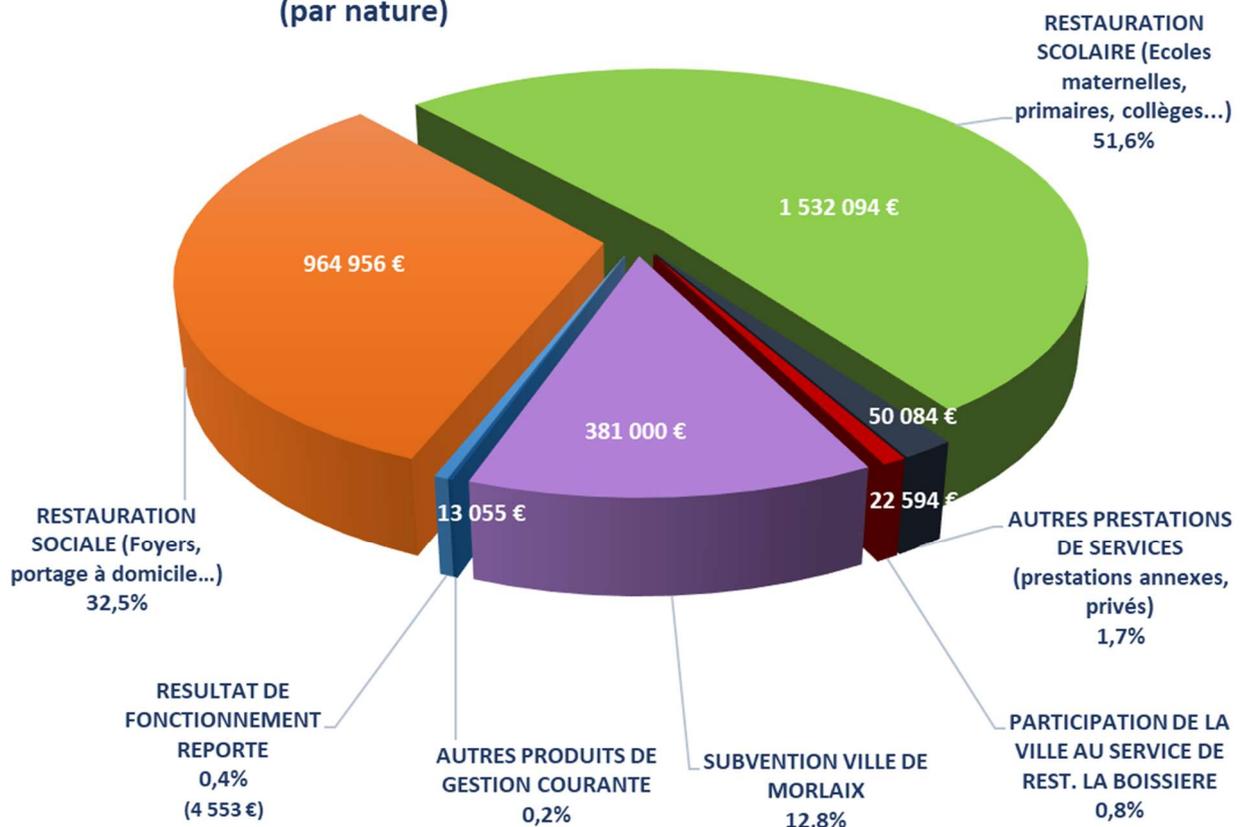
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 968 336 € en 2024, soit une hausse de + 9.2 % (+ 249 907 €).

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	106 396	19 058	13 055	-31,5%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 257 156	2 251 906	2 547 134	13,1%
7066	RESTAURATION SOCIALE (foyers, portage à domicile...)	842 027	816 383	964 956	18,2%
7067	RESTAURATION SCOLAIRE (écoles maternelles, primaires, collèges, etc.)	1 381 132	1 402 757	1 532 094	9,2%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (prestations annexes, privés)	33 996	32 766	50 084	52,9%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	208 058	446 988	22 594	-94,9%
74741	SUBVENTION VILLE DE MORLAIX	185 021	424 000		-100,0%
74741	PARTICIPATION DE LA VILLE AU SERVICE DE REST. LA BOISSIERE	23 037	22 988	22 594	-1,7%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			385 553	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 702	477	0	-100,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 579 312	2 718 430	2 968 336	9,2%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		103 211	86 295	16 252	-81,2%

Le prix de vente moyen du repas reste stable. Il est de 4.15 € en 2024 contre 4.16 € en 2023 avec un nombre de repas en hausse du fait de l'intégration dans le calcul des entrées du CHPM.

Les tarifs ont été systématiquement majorés lors des renouvellements des contrats. Pour l'ensemble de ces nouveaux contrats, des prix de vente identiques à ceux facturés auprès de la Ville de Morlaix (3.57 € HT) sont proposés afin de suivre les augmentations tarifaires des fournisseurs, tout en continuant d'intégrer une part plus importante de produits biologiques.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Produits du domaine** : Il s'agit des recettes issues de la facturation des repas aux différents clients (communes, lycées, collèges, résidences de personnes âgées, hôpital, etc.). Elles s'élèvent à 2 547 134 € en 2024. Le chiffre d'affaires a donc progressé de + 13.1 % (+ 295 228 €) par rapport au compte administratif précédent. La prise en charge de la confection des entrées du CHPM et les revalorisations appliquées aux différents contrats expliquent cette hausse par rapport à 2023.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations** : Il s'agit de la participation de la Ville au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (22 594 €). La subvention d'équilibre versée par la Ville est maintenant imputée sur le chapitre 75 (M57).

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit de la subvention d'équilibre versée au titre de l'année 2024 pour un montant de 381 000 €, inférieure à celle de 2023 (- 43 000 €), conséquence de l'inflation sur l'activité de la Cuisine centrale.

✓ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté** : Il s'agit du résultat de l'exercice précédent (excédent reporté au 002). Il s'élève à 13 055 € pour l'exercice 2024.

2.2.2 INVESTISSEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 216 724 € ce qui représente une hausse de + 10.7 % par rapport au compte administratif précédent (+ 21 013 €) avec une baisse des dépenses d'équipement de - 19.8 % (- 23 363 €).

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	45 414	33 223	75 706	127,9%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 561	44 379	46 273	4,3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			4 327	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 667	118 109	90 418	-23,4%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		122 642	195 711	216 724	10,7%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être regroupées en trois masses :

Les dépenses d'équipement pour 94 746 € :

- Nouvelle version du logiciel métier Fusion et de modules supplémentaires : 4 327 €
- Acquisition d'une doseuse – scelleuse semi-automatique : 21 792 €
- Acquisition d'un four 20 niveaux : 20 550 €
- Achat de deux mini-gerbeurs automatiques : 16 108 €
- Achat de quatre armoires liaison chaude : 14 241 €
- Acquisition d'un copieur + accessoires : 4 291 €
- Achat d'un transpalette électrique : 2 220 €
- Achat d'une armoire réfrigérée : 1 670 €
- Achat divers de matériel (socles rouleurs, cuve mobile, balances, batteur-mélangeur, chariots, etc.) : 8 798 €
- Bacs et couvercles gastro : 749 €

Le remboursement du capital de l'emprunt, réalisé pour financer la construction de la cuisine, s'élève à 46 273 € en 2024. Un emprunt a été mobilisé en 2008 afin de financer les travaux d'extension de la cuisine pour un montant de 400 000 € sur 20 ans. Un second emprunt de 250 000 €, mobilisé en 2009 s'est terminé cette année. Ainsi, un nouvel emprunt de 250 000 € sur 10 ans a pu être contracté afin de poursuivre le financement de l'investissement de la Cuisine Centrale.

Le déficit d'investissement 2023 reporté augmente et s'élève à 75 706 €.

➤ **RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	44 004	35 853	45 341	26,5%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	45 414	84 152	73 240	-13,0%
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			63 060	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			250 000	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		89 418	120 006	431 642	259,7%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-33 223	-75 706	214 918	-383,9%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		69 987	10 590	231 170	2082,9%

Les recettes d'investissement du Compte Administratif pour l'année 2024 sont :

- Les opérations d'ordre entre section majoritairement constituées des dotations aux amortissements pour 45 341 €
- La part de l'excédent de fonctionnement 2023 mis en réserve au compte 1068 pour 73 240 €
- Les subventions reçues pour les travaux de la légumerie (Département, FEADER) pour 63 060 €
- Un nouvel emprunt de 250 000 € contracté en 2024

Pour l'exercice 2024, les restes à réaliser s'élevant à - 47 821 €, il apparaîtra donc un excédent d'investissement (nature 001) de + 167 097 € et un excédent de fonctionnement (nature 002) de + 16 252 €.

2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :

TABLEAU DES SOLDES DE FONCTIONNEMENT (TSF)			
Libellés	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	2 257 156	2 251 906	2 547 134
Dotations et subventions	208 058	446 988	22 594
Autres produits de gestion (subvention)	0	0	385 553
PRODUITS COURANTS	2 465 213	2 698 894	2 955 281
Charges de personnel et assimilées	1 017 829	1 045 226	1 202 427
Charges à caractère général	1 410 857	1 548 713	1 702 515
Autres charges de la gestion courante hors TC		1	0
CHARGES COURANTES	2 428 687	2 593 940	2 904 942
EPARGNE COURANTE	36 527	104 955	50 340
Produits exceptionnels hors cessions	2 422	477	0
Charges exceptionnelles		41	0
EPARGNE DE GESTION	38 949	105 391	50 340
Charges financières dues au titre de l'exercice	3 410	2 301	1 801
EPARGNE BRUTE	35 539	103 090	48 538
Remboursement des emprunts	42 561	44 379	46 273
EPARGNE NETTE	-7 022	58 711	2 265
Dotations aux amortissements	38 724	35 853	45 341
Encours de dette au 1er janvier	240 590	198 030	153 651

La dette de la Cuisine Centrale s'élevait à 153 651 € au 1^{er} janvier 2024 (357 378 € au 31/12/2024). Les emprunts souscrits en 2008 et 2009 (400 000 € et 250 000 €) ont permis de mettre progressivement la Cuisine centrale aux normes et d'obtenir l'agrément européen, d'agrandir les locaux afin d'améliorer les conditions de travail et de renouveler de nombreux équipements (camions, fours, installations frigorifiques, légumerie, etc.).

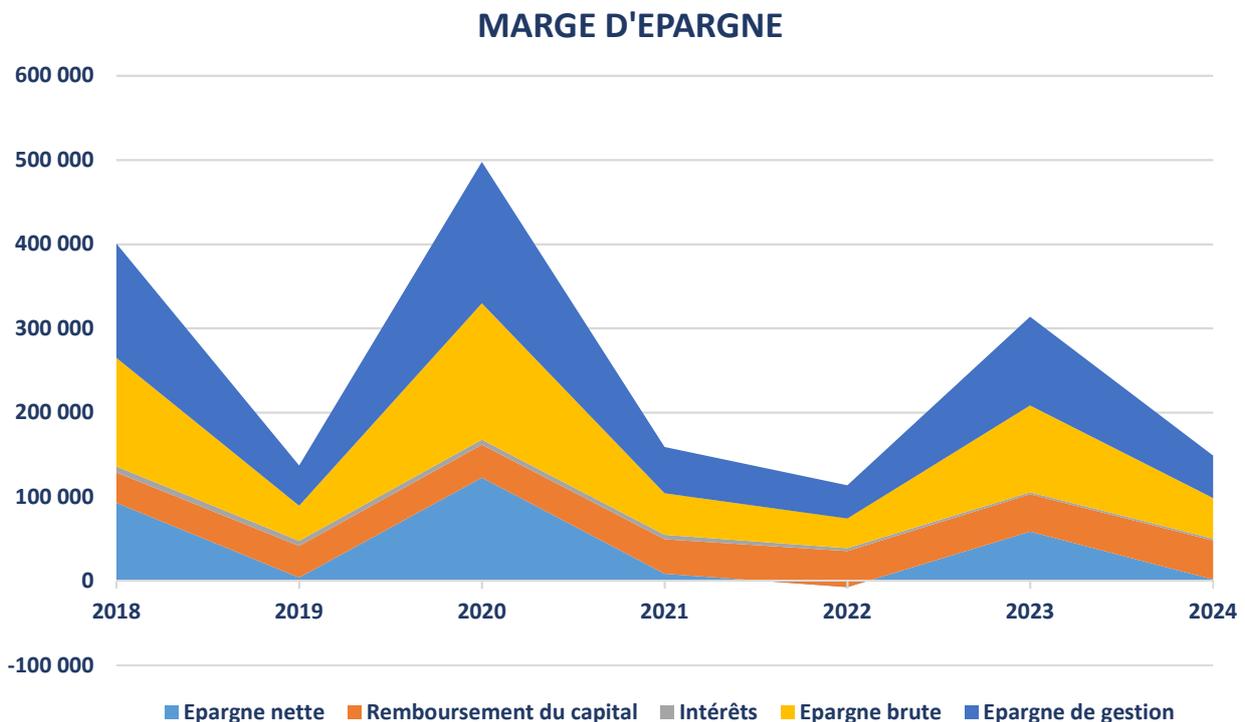
L'emprunt contracté en fin d'année permettra d'acquérir de nouveaux matériels indispensables au bon fonctionnement de la cuisine : thermoscelleuse, matériel de stockage (intégration des repas du long séjour CHPM), continuité de la politique d'achat de matériel ergonomique etc.

En 2024, l'**épargne de gestion** qui mesure le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion a diminué de – 55 051 €. Cette baisse est essentiellement due à la croissance des charges courantes. En effet, les produits courants n'ont augmenté que de + 9.5 % (+ 256 387 €) alors que les charges courantes ont progressé de + 12.0 % (+ 311 002 €).

De cette épargne, il faut déduire le montant des intérêts de la dette pour obtenir l'**épargne brute** (ou autofinancement brut). Cette dernière enregistre une forte diminution de – 54 552 €.

L'**Epargne nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, a également fortement baissé de – 56 446 € entre 2023 et 2024 et s'élève à + 2 265 €.

Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS

2.3.1 FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 275 205 € en 2024 dont 31.4 % de charges de personnel (proportion supérieure à celle de 2023) et 66.6 % de contrats et fournitures.

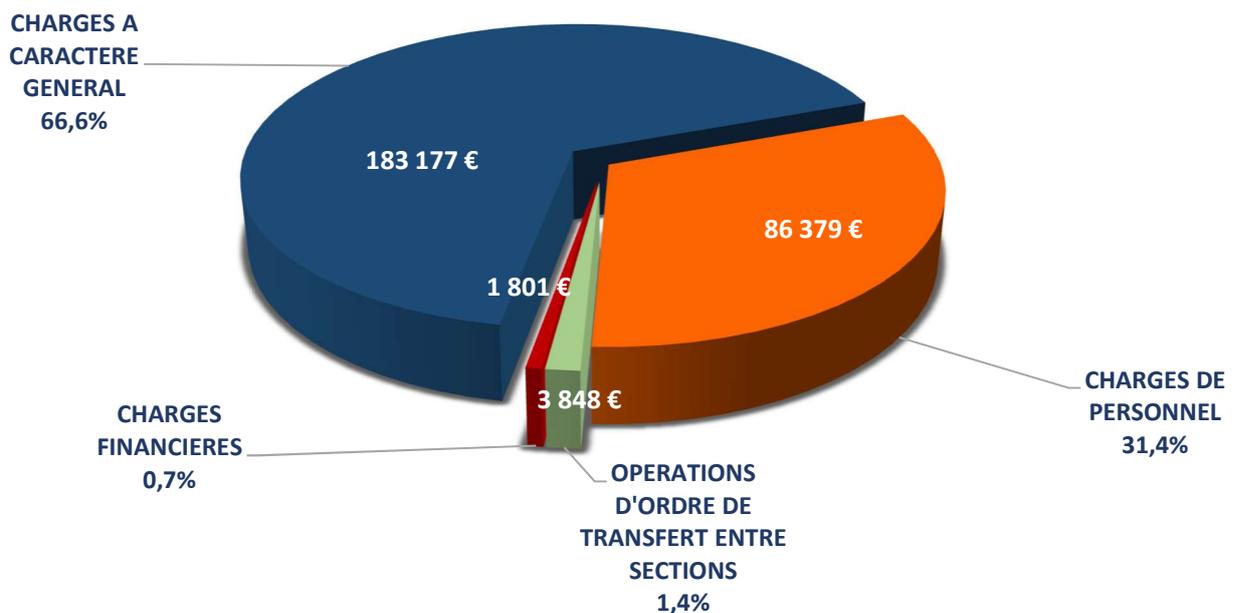
On constate une très légère croissance des dépenses de fonctionnement de + 1.1 % (+ 3 078 €) par rapport au compte administratif précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 536	178 821	183 177	2,4%
012	CHARGES DE PERSONNEL	77 733	83 507	86 379	3,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 270	7 893	3 848	-51,2%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		108		-100,0%
66	CHARGES FINANCIERES	1 928	1 798	1 801	0,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		263 466	272 127	275 205	1,1%

Les charges à caractère général augmentent faiblement (+ 2.4 % soit + 4 356 €). Elles regroupent les consommations d'eau et d'électricité, les dépenses de fournitures de petits équipements, les contrats de prestations de services, l'entretien des bâtiments, les frais de maintenance, les frais d'intermittence, les redevances d'ordures ménagères, les taxes foncières, etc.

Au chapitre 042, les dotations aux amortissement (matériels, mobiliers) diminuent de – 51.2 % (– 4 045 €) en 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



Les recettes de fonctionnement du Parc de Langolvas s'élèvent à 324 989 € en 2024. Elles sont en hausse de + 16.8 % (+ 46 786 €).

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	51 493	19 844	855	-95,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 470		1 873	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	3 070	6 272	242 810	3771,5%
73	IMPOTS ET TAXES	540	1 337	3 202	139,5%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 069	247 163	76 250	-69,2%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 188	3 588		-100,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		300 831	278 203	324 989	16,8%

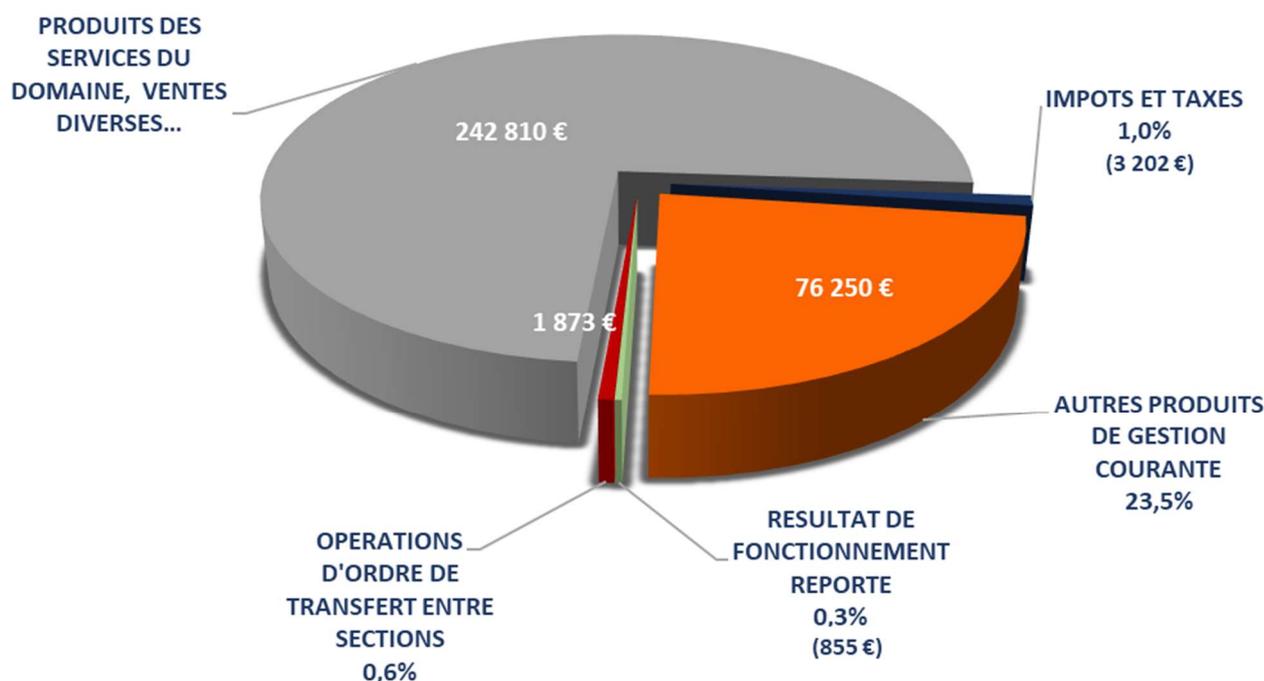
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 364	6 075	49 784	719,4%
--	---------------	--------------	---------------	---------------

Le produit issu des locations représente 76 250 € en 2024 contre 82 387 € en 2023. Il diminue donc de - 7.4 % (- 6 135 €). La location du Grand Hall n'a pas été possible en 2024.

Aucune subvention d'équilibre n'a été versée par la Ville en 2024 sur ce budget annexe suite à son transfert à Morlaix Communauté avec des dépenses de fonctionnement remboursées à hauteur de 234 691 €.

On constate un résultat de fonctionnement reporté 2023 de 855 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (par nature)



2.3.2 INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement, prises en charge par le budget annexe de Langolvas, s'élèvent à 23 750 € en 2024 soit une baisse de - 22.5 % (- 6 884 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/2024
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	9 831	17 521	5 220	-70,2%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	9 470		1 873	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000	12 000	12 000	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 321	1 113		-100,0%
458103	OPERATIONS SOUS MANDAT			4 657	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 622	30 634	23 750	-22,5%

Les dépenses d'équipement représentent 4 657 € en 2024 (fauteuils console de mixage, switches). Elles sont enregistrées dans un compte « opérations sous mandat ».

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2017, afin de réaliser des travaux d'investissement sur le Parc, s'élève à 12 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) est de 5 220 €.

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat de 2023 de 5 220 € (qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) et une dotation aux amortissement de 3 848 € (chapitre 040).

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/2024
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	5 270	7 893	3 848	-51,2%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 831	17 521	5 220	-70,2%
458203	OPERATIONS SOUS MANDAT			4 657	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 101	25 414	13 726	-46,0%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	17 521	-	5 220	-	10 024	92,0%
---	---	---------------	---	--------------	---	---------------	--------------

SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		19 844		855		39 760	4550,5%
--------------------------------	--	---------------	--	------------	--	---------------	----------------

Les dépenses d'équipement ont été remboursées par Morlaix Communauté pour un montant de 4 657 €, et ce, dans le cadre des transferts. Elles sont enregistrées dans un compte « opérations sous mandat ».

Pour l'exercice 2024, il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 10 024 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 permettra à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

Situé au 59-61, rue de Brest, il sera transversal à ces différents objectifs et priorités et au regard du diagnostic, plutôt critique sur le territoire. Il apportera une réponse concertée, accessible à tous et permettant une prise en charge optimale tant sur le plan curatif que préventif.

En 2024, peu d'opérations ont été enregistrées :

- En dépenses de fonctionnement : 10 322 € (frais de réception et d'électricité, et intérêts d'emprunt).
- En recettes de fonctionnement : 56 415 € dont 53 795 € d'excédent de fonctionnement 2023 reporté.
- En dépenses d'investissement : 474 095 € pour l'assistance à maîtrise d'œuvre, des travaux de reconstruction du mur de soutènement, des travaux de réhabilitation du bâtiment et 20 000 € de remboursement en capital de l'emprunt.
- En recettes d'investissement : 104 334 € de subventions (DSIL ACV et Bien vivre partout en Bretagne) et 581 786 € d'excédent d'investissement 2023 reporté.

Pour l'exercice 2024, les restes à réaliser s'élevant à + 384 336 €, il apparaîtra donc un excédent d'investissement (nature 001) de + 596 361 € et un excédent de fonctionnement (nature 002) de + 46 093 €.

2.5 LOTISSEMENT OREE DU BOIS

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2024, les derniers travaux de voirie ont été réalisés pour 6 663 €.

Tous les lots ayant été vendus, ce budget est maintenant clôturé. Un excédent de fonctionnement sera reversé sur le budget principal pour un montant de 42 175.77 €.

3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :

COMMUNE DE MORLAIX

CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CUISINE CENTRALE	BUDGET POLE PETITE ENFANCE	BUDGET PARC DE LANGOLVAS	BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS	BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	TOTAL
FONCTION- NEMENT	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1	2 059 615	13 055	86 225	855	120 635	53 795	2 334 180
	Dépenses de fonctionnement	25 237 707	2 952 084	2 329 719	275 205	6 664	10 322	30 811 701
	Recettes de fonctionnement	26 388 173	2 955 281	2 287 362	324 134	6 665	2 620	31 964 236
	Excédent ou déficit de fonctionnement 2024	1 150 466	3 197	-42 356	48 929	1	-7 702	1 152 535
	Résultat cumulé fonctionnement	3 210 081	16 252	43 868	49 784	120 637	46 093	3 486 715
INVESTISSEMENT	Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1	-2 376 314	-75 706	-51 714	-5 220	-71 796	581 786	-1 998 964
	Dépenses d'investissement	9 513 727	141 018	64 047	18 529	6 664	474 095	10 218 080
	Recettes d'investissement	10 310 076	431 642	138 739	13 726	0	104 334	10 998 517
	Excédent ou déficit d'investissement 2024	796 350	290 624	74 692	-4 804	-6 664	-369 761	780 436
	Résultat cumulé investissement	-1 579 965	214 918	22 978	-10 024	-78 460	212 025	-1 218 528
RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *		521 536	167 097	9 736	10 024			
* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)								
Solde global de clôture 2024		1 630 116	231 170	66 846	39 760	42 177	258 118	2 268 187
Recettes réelles de fonctionnement		26 326 420	2 955 281	2 286 487	322 261	1	2 620	31 893 071
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		6,2%	7,8%	2,9%	12,3%			7,1%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		1 546 470	47 821	13 242			23 630	1 631 162
Restes à réaliser en recettes d'investissement		2 604 898					407 966	3 012 864
Solde global de clôture 2024 (y compris RAR)		2 688 544	183 349	53 604	39 760	42 177	642 454	3 649 888
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		10,2%	6,2%	2,3%	12,3%			11,4%